

388w2

VILLE DE LILLE

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 10 octobre 1994

La séance est ouverte à 17 heures 20 sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur le Maire - Mesdames, Messieurs, j'ouvre la réunion extraordinaire du Conseil Municipal, consacrée à l'hommage que nous allons rendre à Mme Godeleine PETIT.

Ce soir, mes chers collègues, une de nos collègues est absente. Godeleine PETIT nous a quittés brusquement, au début du mois de septembre, succombant au mal terrible que, jusque-là, au prix d'un courage admirable, elle avait su dominer.

Comme l'a écrit son mari, Monsieur Henri PETIT, "son corps repose désormais auprès de grands arbres de ce beau cimetière de l'Est, proche de la Pelouse du Souvenir qu'elle avait contribué à créer".

Ses funérailles ont eu lieu le 5 septembre dernier, à l'Eglise Saint-André. Elles ont rassemblé une foule impressionnante par sa diversité et par son recueillement.

Ce jour-là, nous avons mesuré quelle place éminente Godeleine PETIT tenait dans la Cité, nous avons mesuré quel courant d'estime et d'admiration elle a suscité.

J'ai reçu des condoléances des plus hautes autorités régionales : le Préfet de Région, Monsieur Madhi HACENE, la Présidente du Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais, Madame Marie-Christine BLANDIN, et bien d'autres. Monsieur Jacques DONNAY, Président du Conseil Général, était avec nous aux funérailles.

J'ai reçu également des témoignages de sympathie de représentants d'associations diverses ou de simples particuliers. J'ai aussi été frappé par la profondeur des liens que Godeleine PETIT avait su nouer avec nos amis de la ville jumelle de LEEDS, représentée aux funérailles par le leader de la Majorité, Monsieur John TRICKETT, et par le Député du comté, Monsieur Georges MUDIE.

Le 27 juin dernier, devant notre Assemblée, Godeleine PETIT avait exposé les principales orientations qu'elle suggérait sur la politique d'environnement de la ville. Elle la définissait comme "un équilibre entre les traditions et le progrès, entre le patrimoine et l'évolution de la qualité de la vie".

Je me souviens que son intervention fut particulièrement longue car elle voulait tout dire, déjà certaine probablement que l'occasion ne se représenterait plus d'utiliser cette tribune. Ne confiait-elle pas à ses amis que "le temps n'avait pas la même valeur pour elle que pour eux".

Sa disparition m'émeut d'autant plus que je sais la part de bonheur que je lui ai donnée en lui demandant de devenir "Adjointe à l'Environnement, aux Espaces Verts et aux Economies d'Energie". C'est ce dernier dossier qu'elle ouvrit avec détermination et passion. Elle accomplissait tout simplement son devoir jusqu'au bout en regardant la mort avec une grande sérénité au terme d'une vie chargée d'idéal mais aussi riche d'actions concrètes et utiles.

Godeleine PETIT est née le 30 octobre 1935. Mariée au Professeur Henri PETIT, professeur éminent au C.H.R.U. de Lille, reconnu et apprécié à juste titre, elle était mère de quatre enfants. Dans cette belle famille, implantée dans le Vieux-Lille, le souci des autres était toujours présent.

.../...

De ses premières expériences dans les mouvements de jeunesse, Godeleine avait gardé le sens de l'action et de l'engagement. C'est ce qui la mena sur le terrain politique, où elle vint se joindre à l'équipe socialiste qui déjà oeuvrait sous le Beffroi pour rénover notre ville marquée par la guerre mais aussi par l'effondrement des industries du Nord.

Godeleine PETIT devint Conseillère Municipale en 1983 et reçut alors la délégation à l'Etat Civil, délégation dont elle fit un véritable service rendu aux couples, aux ménages et surtout à ceux qui vivent des situations douloureuses.

Déléguée aux Personnes Agées en 1989, elle va à leur rencontre le plus simplement du monde. Elle leur offre son amitié et même souvent son affection. C'est elle qui a lancé les programmes municipaux de Domiciles Collectifs pour Personnes Agées (D.C.P.A.), y compris celui du Vieux-Lille qui va s'ouvrir si peu de temps après sa mort.

Et c'est en 1993 qu'elle devint Adjointe à l'Environnement. En peu de temps, elle a accompli dans ce domaine une action remarquable dont la Ville de Lille bénéficiera encore longtemps. Soyez assurés que ses propositions seront reprises et réalisées.

Mais ce "cursus municipal" ne dit pas suffisamment qu'elle était la personnalité de Godeleine PETIT.

Nous tous qui l'avons connue, nous qui avons travaillé avec elle dans maintes commissions, nous savons combien était grande sa simplicité, combien était vigilante sa générosité, combien étaient concrets et efficaces ses projets et ses propositions d'action.

Elle était dans sa ville une citoyenne agissante et rayonnante, une de ces Lilloises qui, de génération en génération, ont fait de notre ville ce qu'elle est aujourd'hui.

Oui, Godeleine PETIT a bien mérité de Lille. Après l'hommage que je lui ai rendu à l'Eglise Saint-André, je tenais à le réaffirmer devant cette assemblée municipale, mais aussi devant ces élèves du Collège Mme de Staël qui ont bénéficié des échanges sportifs avec LEEDS qu'elle avait organisés. Leur présence est aussi le symbole que la vie continue. Je les remercie de leur présence ainsi que leurs professeurs.

Aujourd'hui, l'absence de Godeleine PETIT nous est douloureuse. Je tiens, au nom du Conseil Municipal, à redire au Professeur PETIT, à ses enfants, à son père, et à ses soeurs, en même temps que nos condoléances attristées, notre gratitude pour l'oeuvre de celle qui fut une épouse et une mère exemplaires.

Je sais à quel point elle a pu compter sur une famille unie et fervente pour affronter la dernière épreuve de sa vie.

En sa mémoire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, je vous demande d'observer une minute de silence.

(minute de silence)

Merci.

Je vais remettre, au nom du Conseil Municipal, la Médaille d'Or de la Ville de Lille au Professeur PETIT, en témoignage de notre gratitude.

.../...

Le Principal et les élèves du Collège Madame de Staël ont remis des photos de l'échange qui a eu lieu avec des jeunes Britanniques. Ils y ont inscrit : "En hommage à Madame Godeleine PETIT qui nous a aidés à mettre sur pied ces échanges, et qui nous a accueillis lors du séjour des Anglais à Lille. Avec notre reconnaissance" et ont tous apposé leur signature.

Je les remercie tous.

Mesdames, Messieurs, nous ouvrons maintenant la réunion ordinaire du Conseil Municipal.

Monsieur CAMUSET, voulez-vous procéder à l'appel nominal ?

M. CAMUSET - Conformément aux dispositions de l'article L 121.12 du Code des Communes, j'invite les élus ayant reçu une procuration nominale à me la remettre dès à présent.

(Monsieur CAMUSET procède à l'appel nominal)

Présents : MM. BARBAROSSA, BERTRAND, BESSON, BIENVENU, Mmes BOUCHEZ, BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CAMUSET, Mme CAPON, M. CATESSON, Mme CODACCIONI, MM. COLIN, DAUBRESSE, Mme DAVIDT, MM. DEBEYRE, DEBIEVE, DEGREVE, DELANNOY, DEMAILLE, Mmes DENYS-CATELLE, d'ERCEVILLE, MM. DEREUX, DEROSIER, DE SAINTIGNON, DONNAY, Mme ESCANDE, MM. FLORENCE, FREMAUX, HASCOET, IFRI, JAGU, KANNER, Mme MATTIGHELLO, M. MAUROY, Mme MERESSE, MM. PARGNEAUX, PAUWELS, PLANCKE, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, SABRE, Mme SEGARD, M. SINAGRA, Mmes STANIEC-WAVRANT, STIKER, MM. SULMAN, TURK, VAILLANT, VIRON, WINDELS.

Excusés : Mmes BRACQ, CARON, CHEBOUB-KERROS, DAVAL, M. DEPERNE, Mmes STAHL (pouvoir), TANGHE-LEGUEVEL.

Monsieur le Maire - Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, il y a quinze jours, le quartier du Faubourg de Béthune a été endeuillé par un fait divers tragique : l'assassinat du jeune Reynald BRICLOT.

Au-delà de la douleur de la famille et de l'émotion que nous avons tous ressentie, c'est un vaste mouvement de révolte qui s'est manifesté contre une telle injustice.

Je voudrais saluer Madame AMSLER, sa mère, à qui je suis allé présenter mes condoléances ainsi que celles du Conseil Municipal dès que j'ai appris la mort tragique de son fils. Elle est ici présente et je veux à nouveau lui témoigner la sympathie du Conseil Municipal et de la Ville, après ce douloureux et tragique évènement.

Je voudrais saluer également son père, Monsieur BRICLOT, ainsi que son frère et sa soeur et les amis qui sont j'imagine avec nous ce soir.

Touché par le phénomène de la drogue, ce jeune homme avait réussi à s'en sortir au prix d'un effort extraordinaire et c'est la raison pour laquelle il était devenu une sorte d'exemple.

Par la colère manifestée à l'annonce de sa mort, les jeunes du Boulevard de Metz ont posé à nouveau le problème rencontré à Lille et dans bien d'autres villes en France par le cumul de trois difficultés majeures : le chômage, la drogue et l'insécurité.

Déjà, en mai 1993, nous avons connu à la Résidence Sud, un mouvement comparable.

.../...

J'avais alors organisé en urgence une concertation permettant de dégager des solutions destinées à améliorer les conditions de vie dans ce secteur. Bien des actions ont été réalisées : création d'une liaison avec la rue du Faubourg d'Arras pour désenclaver le quartier ; réaménagement d'espaces verts ; projet en cours d'un nouvel espace social et culturel dans les anciens locaux de la Mairie de Quartier ; création d'un numéro de téléphone spécial drogue ; interventions en faveur de l'emploi.

Ces actions décidées dans l'urgence venaient amplifier un travail accompli depuis plusieurs années sur l'ensemble des quartiers difficiles, en particulier dans le cadre de la politique de Développement Social des Quartiers initiée par le Gouvernement.

C'est à notre collègue Bernard ROMAN que j'ai confié la mission de coordonner les actions permettant de répondre au mieux aux souhaits des habitants. C'est ainsi que nous avons, avec les crédits de la Dotation de Solidarité Urbaine, réalisé des équipements nouveaux mais aussi financé toute une série d'actions et toute une série de projets propres à améliorer la vie quotidienne.

Nous sommes intervenus sur l'emploi et l'insertion avec le premier Plan Local d'Insertion créé en France, sur l'impulsion de notre collègue Pierre de SAINTIGNON. Avec la Communauté Urbaine, nous avons voté des crédits supplémentaires permettant à l'Office Public d'H.L.M., présidé par Monsieur Alain CACHEUX, d'accélérer la rénovation de son parc d'habitations. Des agents d'ambiance ont également été mis en place dans les immeubles collectifs pour améliorer la sécurité.

Des crédits de la Ville ont été consacrés aux espaces verts et à la propreté autour des résidences ; enfin, des actions très volontaristes ont été menées en faveur de l'emploi, notamment pour que des jeunes de ces quartiers soient embauchés dans les entreprises du Centre Commercial d'Euralille.

Politique volontariste mais encore bien modeste devant les 12 000 demandeurs d'emploi de la ville !

Globalement, nous pouvons considérer que malgré les moyens accordés aux grands équipements, c'est vers les quartiers que se sont prioritairement dirigés les investissements de la Ville.

Je rappellerai simplement que dans le budget 1994, 109 millions de francs sont réservés aux quartiers, c'est-à-dire 40 % du total de nos investissements.

Cependant, nous devons constater aujourd'hui qu'en dépit de tous ces efforts, la situation pour bon nombre de lillois reste préoccupante.

Il n'est plus question d'apporter de solutions ponctuelles : il faut avancer des solutions globales.

C'est pourquoi la première remarque que je ferai est de mettre en garde tous ceux qui voudraient utiliser un vrai problème de société pour en faire une récupération politique. Qu'ils sachent d'ailleurs que la population ne s'y tromperait pas : elle attend aujourd'hui autre chose que des discours démagogiques dont elle connaît parfaitement les limites.

Ce qu'il faut, c'est se mettre au travail collectivement, d'une manière responsable, pour faire face à une situation qui se présente à la société toute entière et je ferai des propositions en ce sens.

Mais je voudrais vous dire que c'est d'abord vers l'Etat que nous devons nous tourner pour obtenir des moyens que les collectivités sont prêtes à compléter, car les causes profondes dépendent de politiques qui relèvent des compétences de l'Etat. Je veux parler du chômage, de la drogue et de l'insécurité.

.../...

Le chômage.

Il est anormalement élevé en France et nous voyons bien aujourd'hui qu'après toutes les mesures qui ont été prises par les Gouvernements successifs, il est nécessaire d'ouvrir de nouvelles pistes pour obtenir de meilleurs résultats.

La seule reprise de la croissance ne suffira pas à guérir la situation de l'emploi, en tout cas, elle ne permettrait pas de corriger les handicaps des citoyens les plus en difficultés. Il est anormal aujourd'hui que l'on ne permette pas à chaque jeune d'avoir un emploi, une activité ou une formation.

L'origine de nos difficultés tient d'abord à cette question dont on comprend qu'elle constituera l'essentiel du débat des prochaines élections présidentielles. Il faut à la France un Président de la République qui inaugure une politique très forte de l'emploi, créatrice de centaines de milliers d'emplois - et je devrais dire plutôt de millions d'emplois - surtout parce que de nombreux jeunes entrent chaque année sur le marché de l'emploi, 600 000 environ dont une partie seulement trouvera un emploi, si bien que la situation s'aggrave d'année en année.

Il n'est plus possible que la France tolère - en tout cas, nos collectivités locales ne peuvent plus l'accepter - que des jeunes soient oisifs, sans formation, sans activité, sans emploi et par conséquent sans espoir. Car la cause essentielle de la drogue est due pour une longue part à la place que l'on réserve à certains dans la société, une place sans espoir. Et c'est parce qu'on est sans espoir que l'on cherche des paradis factices ou que l'on se laisse entraîner dans "un tourbillon" qui ne mène qu'à la mort.

La drogue.

~ Le trafic et l'usage de drogues de toutes sortes sont les conséquences du comportement des jeunes placés devant la crise. Ce problème s'est amplifié à Lille depuis quatre ou cinq ans malgré nos alarmes et nos efforts.

De toute évidence, aujourd'hui, des trafiquants extérieurs à la ville viennent ici pour réaliser leur commerce. Il faut que la police en soit bien consciente et obtienne des moyens supplémentaires pour corriger cette dérive. Je demanderai d'ailleurs prochainement au Préfet de Région de participer à une réunion que je lui propose d'organiser avec les services spécialisés placés sous son autorité et je solliciterai ensuite un rendez-vous avec le Ministre de l'Intérieur.

Car nous le savons, devant une telle ampleur, ce problème dépasse Lille et sa Municipalité.

La France n'a pas encore de vraie politique nationale de lutte contre la drogue. La guerre contre la drogue n'est pas vraiment commencée.

Je sais que cette question est difficile. Elle n'a d'ailleurs pas été réglée par les Gouvernements précédents. Mais il est temps aujourd'hui de revoir notre dispositif répressif mais aussi sanitaire.

Il faut pouvoir soigner tous ceux qui veulent sortir de la drogue en créant les lits de cure et de post-cure nécessaires.

Alors que la France était bien plus pauvre, il y a quelques décennies, elle s'était organisée pour faire face au fléau de la tuberculose. Pourquoi serait-elle incapable de le faire contre la drogue ? La tuberculose ne posait qu'un problème médical et social du fait de la contagion. La drogue est, elle aussi contagieuse d'une certaine façon mais elle pose en plus un problème de sécurité car des jeunes dépendant de la drogue se trouvent dans l'obligation de se procurer à tout prix de l'argent.

.../...

Il faut bien se dire que beaucoup de problèmes de sécurité sont en fait liés à la drogue. Je me permettrai d'ajouter que le maniement de pareilles sommes d'argent alimente une économie souterraine qui, si on n'y prend garde, crée des zones maffieuses et de non-droit.

C'est la République qui est en danger. Nous devons mettre fin à cette subversion maffieuse, à tous ceux qui concourent à ce marché... Nous devons être capables de soigner les drogués en leur donnant la possibilité de suivre une cure prolongée et une post-cure dans des établissements proches de chez eux.

C'est à ce prix que l'on pourra enregistrer des résultats. Et chacun comprend bien que c'est un élan qui doit partir de la République, c'est-à-dire du Gouvernement, de la nation, et être relayé à tous les niveaux par les Régions, les Départements et bien sûr les Villes.

Il faut donc qu'une action déterminante de l'Etat soit accompagnée d'une coordination entre les différentes collectivités pour que soient obtenus des résultats décisifs dans cette lutte. Dès ce soir, en compagnie des Procureurs de la République de la région, je me rends à Rotterdam et à la Haye à l'invitation du Gouvernement hollandais, pour mieux comprendre les mesures qui sont prises chez nos voisins, souvent accusés ici de faciliter le marché des stupéfiants.

Les Pays-Bas ont en matière de lutte contre la drogue une politique différente de la nôtre, mais il est essentiel que les acteurs chargés de la répression de la drogue dans notre région aient une discussion avec les autorités néerlandaises de manière à confronter leurs expériences.

La sécurité.

On voit bien qu'elle dépend en grande partie du règlement des problèmes précédents. Par leurs besoins quotidiens, les drogués se transforment très souvent en délinquants.

J'ajoute que si je comprends la démarche qui a conduit à regrouper les effectifs de police pour rationaliser les interventions, je constate cependant que l'abandon de la politique d'ilotage a accentué le climat d'insécurité. C'est tellement vrai que l'une des premières mesures prises par le Préfet, Boulevard de Metz, a été de rétablir l'ilotage.

Cela a été une erreur de privilégier une politique de police mobile au détriment de l'ilotage. Je parle bien sûr de la Police Nationale car c'est d'elle que vont dépendre pour l'essentiel les résultats que l'on peut obtenir dans le domaine de l'insécurité, même si nos vaillants policiers municipaux apportent un concours aux tâches et aux responsabilités de la Police Nationale.

Il faut donc que les effectifs de police attribués au Nord - Pas-de-Calais, et particulièrement à la métropole, soient plus importants pour faire face à des difficultés très spécifiques.

Et tant qu'élus de la ville, nous sommes placés devant la nécessité d'être le plus possible sur le terrain pour comprendre les difficultés des Lillois mais nous devons entraîner dans cette démarche tous ceux qui ont une capacité à trouver les solutions : vous-mêmes, toutes tendances politiques confondues, les élus d'autres collectivités, les organismes H.L.M., les associations, les entreprises, les étudiants, les citoyens. En fait, c'est toute la ville que nous devons mobiliser et je suis prêt à accueillir toutes les bonnes volontés.

Très concrètement, je propose que nous visions deux objectifs : ramener l'emploi dans les quartiers et poursuivre la politique d'amélioration des conditions de vie.

1° - La priorité doit être donnée à l'emploi : je vous indique quelques pistes :

- A chaque fois que dans son champ d'intervention, la Ville peut créer des emplois complémentaires aux missions qu'elle accomplit déjà, elle doit le faire. .../...

- C'est vrai pour les services municipaux.

- C'est vrai aussi pour l'Office d'H.L.M.

- C'est vrai encore pour les grands projets comme Euralille ou la Faculté de Droit à Moulins : de nouveaux emplois vont être créés. Il faut préparer les jeunes des quartiers à pouvoir y accéder.

- Mais parlons encore de l'insertion qui est née à Lille en quelque sorte et des entreprises intermédiaires qui pourraient se multiplier.

Il faut saisir toutes les opportunités.

2° - En ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie, je souhaite que nous observions de très près l'évolution des structures d'accueil des quartiers, comme les Centres Sociaux ou les Maisons de Quartier. Elles font un travail de proximité apprécié mais ces structures sont souvent placées devant de graves difficultés financières. Nous devons les aider à rendre leurs activités plus professionnelles.

- Je pense également qu'une réflexion pourrait se développer sur une utilisation élargie aux jeunes des quartiers de tous les équipements qui s'y trouvent.

Bien entendu, d'autres actions doivent être imaginées.

C'est pourquoi, à côté du travail que nous allons mener ensemble, j'ai demandé à la "Fondation Agir contre l'Exclusion" de nous apporter le savoir-faire qu'elle a déjà utilisé par exemple à Marseille, à Bagneux, à Vaulx-en-Velin, à Chambéry, à Angoulême ou à Amiens.

Je ne vous cache pas que c'est l'attention presque prioritaire que je porte à l'évolution des quartiers qui m'a amené, il y a quelques mois, à demander à Madame Martine AUBRY de venir à Lille pour apporter sa contribution à la recherche de solutions.

Je souhaite que la fondation "FACE" qu'elle préside s'engage dans cette démarche, notamment pour mobiliser les entreprises et l'ensemble des acteurs locaux et pour recueillir l'appui de ceux qui agissent dans les quartiers. Je pense d'ailleurs que sur une orientation de ce type, une convention pourrait être signée avec la ville de Lille.

Je suivrai personnellement l'ensemble de ce programme et chaque Conseil Municipal permettra de faire le point sur sa concrétisation.

Et je vous propose la mise en place d'un comité de suivi ouvert à toutes les composantes politiques de ce Conseil Municipal.

Je propose que la présidence en soit assurée par Bernard ROMAN. Ce comité pourra suivre toutes les activités que je viens d'énumérer et qui seront mises en action dans les prochaines semaines, voire les prochains jours. Bien entendu, il pourra faire des suggestions pour compléter l'ensemble du dispositif.

Vous l'avez compris, tout ce qui part d'une politique du coeur, d'une politique de la volonté, d'une politique pour, dans tous les domaines, aider les populations de ces quartiers, en particulier les jeunes doit être entrepris.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, il nous faut faire vite pour répondre à l'attente de nos concitoyens. Je vous remercie pour la part que vous prendrez dans cette mobilisation.

.../...

(S'adressant à Madame AMSLER).

Madame, après cette mort qui nous a tant bouleversés et tant émus, devant votre détresse de mère, et celle de toute la famille, je ne puis que vous confirmer, en même temps que le souvenir que nous garderons de votre fils, notre détermination à lutter contre la drogue et à faire en sorte que les quartiers de Lille puissent connaître de nouveaux jours.

Merci.

Je vais vous demander d'observer une minute de silence à la mémoire de ce jeune qui a été lâchement assassiné.

(minute de silence)

Je vous remercie.

Nous allons reprendre le cours de notre Conseil Municipal.

J'ouvrirai bien sûr une discussion dans un moment sur les problèmes que je viens d'évoquer. Madame MATTIGHELLO est dès maintenant inscrite.

Chemise n° 1

Rapporteur : Monsieur le Maire

94/407 - Séance du 27 juin 1994 - Procès-verbal.

Avez-vous des observations ?

Il n'y en a pas. Je vous en remercie. Le procès-verbal est par conséquent adopté.

Carnet.

J'ai, ayant pris le décès du Cardinal Albert DECOURTRAY, adressé un message d'hommage à Monseigneur VILNET, et notre collègue Christian BURIE a représenté la Municipalité à la messe célébrée à Lille le 24 septembre.

Voici la lettre que m'a adressée Monseigneur VILNET :

"Monsieur le Maire, l'expression de vos sentiments personnels et fortement motivés que vous me faites parvenir à l'occasion du décès du Cardinal DECOURTRAY m'a beaucoup touché, ainsi que les condoléances du Conseil Municipal de Lille.

Je vous en remercie vivement ainsi que la présence, en votre nom, en la Cathédrale Notre-Dame de la Treille ce samedi 24 septembre, de votre délégué Monsieur Christian BURIE. Je l'ai salué à ce titre devant l'assistance.

Veillez agréer...".

J'ai grand plaisir maintenant à présenter mes félicitations et celles du Conseil Municipal à quelques collègues qui ont connu un événement heureux dans leur famille.

Tout d'abord à Monsieur le Recteur Guy DEBEYRE pour le mariage de son petit-fils Jean-François, le 2 juillet,

.../...

à Monsieur Christian BURIE, Conseiller Municipal Délégué, qui a marié sa fille Stéphanie le 16 juillet,

Je renouvelle aux jeunes mariés mes vœux de bonheur et de prospérité,

ensuite à Monsieur Maurice DAUBRESSE, Conseiller Municipal, qui est le grand-père d'Elise depuis le 17 août,

à Monsieur Alexandre PAUWELS, grand-père d'Hippolyte né le 5 juillet,

enfin à Monsieur Charles SULMAN, Conseiller Municipal Délégué, qui a eu la joie d'avoir un petit-fils, Avner le 3 août. Monsieur SULMAN a aussi connu un deuil puisque le 11 septembre, il perdait son beau-père, Monsieur Samuel GOLDSCHMIDT.

A présent, j'aimerais saluer deux hommes qui ont été honorés cet été. Il s'agit :

- du Professeur André CAPRON qui a été nommé Directeur de l'Institut Pasteur le 8 juillet, en remplacement du Professeur Jean SAMAILLE.

En vingt ans de direction, le Professeur SAMAILLE, grâce à son dynamisme, a su renforcer l'identité de l'Institut en développant la recherche fondamentale. Aujourd'hui, l'Institut compte neuf unités de recherche de niveau international.

Je suis certain que les qualités du Professeur CAPRON, reconnues par ses pairs, lui permettront d'assumer avec talent l'avenir de l'Institut.

- Si je parle de l'Institut Pasteur, c'est parce qu'il est très lié à la vie municipale, en particulier, c'est le Maire de Lille qui le préside et la Ville a plusieurs représentants au sein de son Conseil d'Administration, cela par la volonté des Lillois, une décision qui remonte au 19ème siècle et qui a été confirmée au cours de ce 20ème siècle.

Le 15 septembre, le mensuel "Le Nouvel Economiste" a remis ses trophées régionaux au cours d'une manifestation qui s'est tenue à la Chambre de Commerce et d'Industrie. Le trophée de "l'Homme de l'année" a été décerné à Monsieur Jean-Paul BAIETTO, Directeur Général de la S.E.M. Euralille.

Quant au trophée du "Projet de l'Année", il a été décerné à Euralille.

C'est un jury composé majoritairement de journalistes régionaux qui a établi le palmarès.

Félicitons-nous de ce résultat flatteur enregistré à quelques jours de l'ouverture du centre commercial Euralille qui, chacun a pu le constater, a été un succès.

Dans quelques jours d'ailleurs, Euralille recevra un visiteur illustre qui a souhaité se rendre compte personnellement de l'évolution de Lille : il s'agit du Roi des Belges, Albert II que j'accueillerai en gare Lille-Europe le jeudi 13 octobre.

Le Roi a mis à profit la liaison Bruxelles-Londres en Eurostar pour faire un arrêt d'une heure environ à Lille. Je pourrai lui apporter toutes les explications sur les aménagements que nous avons réalisés dans ce secteur.

Nous sommes très honorés de cette visite et nous souhaitons la bienvenue au Roi des Belges et à la Reine.

Mes chers collègues, tout à l'heure, j'évoquais la mémoire de Godeleine PETIT. .../...

A la suite de son décès, nous enregistrons la désignation d'un nouvel élu municipal.

En effet, la loi électorale du 19 novembre 1982 prévoit que "le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit".

C'est Monsieur Michel PASCAL qui normalement était appelé à occuper cette fonction. Cependant, il m'a aussitôt fait savoir que, pour des raisons professionnelles (il est actuellement au Cabinet de Madame la Présidente du Conseil Régional du Nord - Pas de Calais), il ne pouvait l'accepter et qu'à son grand regret, il m'adressait sa démission car les fonctions au Cabinet de la Présidente du Conseil Régional et celles de conseiller municipal sont incompatibles. Je n'ai pu que me rendre à ses raisons.

C'est donc Madame Sylvie DENYS-CATELLE qui remplacera Madame Godeleine PETIT.

Madame DENYS-CATELLE n'est pas une inconnue pour nous puisqu'elle est déjà une élue de la Ville. En effet, elle siège au sein du Conseil de Quartier de Lille-Centre, depuis sa mise en place.

Je lui souhaite la bienvenue dans notre Assemblée.

Et je puis Madame vous assurer à cette occasion de la sympathie très cordiale du Maire et de l'ensemble du Conseil Municipal.

94/567 - Election du 17ème Adjoint.

Godeleine PETIT était Adjointe, il nous faut par conséquent élire un nouvel Adjoint.

Vous vous souvenez de la manière dont nous avons réparti les postes d'Adjoints à l'occasion des dernières élections municipales. Ce poste d'Adjoint revenait à ceux que l'on qualifie de "Verts" qui représentent ici le groupe écologiste et alternatif. C'est Monsieur PLANCKE qui était alors Adjoint au Maire mais il a démissionné.

A ce moment-là, j'ai demandé au groupe de désigner un autre candidat mais il ne l'a pas souhaité, et c'est Godeleine PETIT qui est devenue Adjointe déléguée à l'Environnement.

Après le décès de Godeleine PETIT, j'ai refait la même démarche auprès de Monsieur HASCOET en lui demandant s'il acceptait de prendre cette responsabilité d'Adjoint, mais il ne l'a pas souhaité. Par conséquent, nous devons aujourd'hui élire un Adjoint pour compléter le dispositif municipal.

Godeleine PETIT était membre du Groupe Socialiste. Si elle a été choisie à l'époque, c'est en raison de ses qualités, et, en particulier, de sa capacité de grande écoute, et de ses relations avec les associations.

Voulant rester fidèle à la répartition qui a été la nôtre au lendemain des élections, et dans un souci d'ouverture vers l'extérieur de notre assemblée, ce qui sera d'ailleurs la marque de notre action dans les prochains mois, je vous propose pour ce titre d'Adjoint la candidature du Docteur DEMAILLE.

Je vous invite donc à vous prononcer sur cette candidature, à moins qu'il y en ait d'autres, mais je ne le crois pas puisque tous les groupes ont été interrogés.

.../...

Nous allons désigner les scrutateurs en prenant les plus jeunes :

- Fabien CAMUSET,
- Malik IFRI,
- Guy HASCOET,
- et Denis JAGU.

Le scrutin est ouvert. J'invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 17ème Adjoint. Monsieur DEMAILLE est candidat, il le confirme.

(vote par appel nominal)

Le scrutin est clos.

Messieurs les scrutateurs, voulez-vous bien procéder au dépouillement.

(dépouillement)

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, je vous communique le résultat du scrutin :

- . le Professeur DEMAILLE n'a pas participé au vote,
- . nombre de votants : 52,
- . nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52,
- . nombre de bulletins blancs ou nuls : 15,
- . suffrages exprimés : 37,
- . Majorité absolue : 27.

Le professeur DEMAILLE, ayant obtenu 37 suffrages, est élu 17ème Adjoint.

(applaudissements)

Monsieur le Professeur, je vous félicite de votre brillante élection et vais vous remettre l'écharpe des Adjoints.

J'ajoute pour l'information du Conseil Municipal que j'ai décidé de donner la délégation de l'Environnement, des Espaces Verts et des Economies d'Energie à Monsieur Gilles PARGNEAUX, Conseiller Municipal délégué.

(applaudissements)

Je le félicite et lui souhaite beaucoup de succès dans sa tâche, ainsi qu'au Professeur DEMAILLE.

J'ouvre le débat sur la communication que j'ai faite tout à l'heure sur nos quartiers populaires, en particulier sur le Faubourg de Béthune.

Madame MATTIGHELLO.

.../...

Mme MATTIGHELLO- Monsieur le Maire, chers collègues, une fois encore, un message fort nous est parvenu des quartiers populaires de Lille, après le drame du Faubourg de Béthune. C'est en effet toute une population qui nous interpelle sur son mal-vivre. Le mal est profond et couve depuis des années, et le saupoudrage que l'on appelle "accompagnement social" ne réussira pas à faire taire le mécontentement, voire la colère, face aux inégalités et aux injustices.

Des femmes, des hommes et des jeunes se rebellent et ils ont raison. Leur situation en effet ne doit rien à la fatalité, elle découle de choix politiques.

Bien sûr, la Ville de Lille en tant que telle ne peut répondre à tous les besoins tant ils sont nombreux, d'autant plus que les décisions que prend actuellement le Gouvernement de Droite ne peuvent qu'accentuer le malaise d'une société vécue à plusieurs vitesses, une société où une minorité possède tout et où une majorité est rejetée dans les difficultés, voire dans l'exclusion, comme c'est déjà le cas de 8 millions de personnes en France qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté (50 F par jour), où près de 400 000 personnes sont aujourd'hui sans domicile fixe.

Il ne sert à rien de pleurer sur le sort des plus démunis quand à l'Assemblée Nationale ou au Sénat, on vote des lois qui contribuent à enfoncer le pays et la population dans la crise, font marcher cette société à reculons, aggravent encore le chômage, la précarité, ce qui engendre -comme vous l'avez dit vous-même tout à l'heure, Monsieur le Maire- la violence, l'exaspération, la dégradation des rapports humains et un écrasement de toute dignité.

Nous ne devons et nous ne pouvons pas banaliser ce qui se passe actuellement. L'évolution dégradante des rapports humains, nourrissent le pourrissement d'une situation sociale. Banaliser serait renier les fondements mêmes du combat nécessaire pour la justice et pour le progrès social.

C'est pourquoi nous en appelons à une mobilisation des forces de Gauche et de progrès pour enrayer la politique ultra libérale qui est menée aujourd'hui pour s'engager dans d'autres choix qui privilégient dans tous les cas l'homme et pas l'argent, qui privilégient l'émancipation.

En ce qui concerne la politique de la Ville de Lille, nous n'échappons pas à la question de répondre aux aspirations de liberté et de dignité et surtout de vivre en sécurité dans ces quartiers. La Ville -je l'ai dit tout à l'heure- ne peut répondre à tout mais elle peut faire beaucoup, en empêchant par exemple toute expulsion pour les familles de bonne foi, en protégeant l'environnement, en exigeant des moyens pour assurer la prévention et la sécurité dans les quartiers défavorisés.

Vous avez parlé tout à l'heure, Monsieur le Maire, d'îlots. Sachez qu'au Faubourg de Béthune, au Boulevard de Metz, il est demandé par les habitants un commissariat. Je crois qu'ensemble, nous pouvons faire aboutir cette revendication.

Ces gens demandent également des portes au pied des H.L.M. avec des codes digitaux à toutes les entrées. J'ai d'ailleurs lu une note de Monsieur CACHEUX à ce sujet disant qu'en effet, le travail reste à faire pour certains quartiers. Je pense qu'il y a vraiment urgence à répondre à ces travaux.

Nous avons aussi une obligation de multiplier des endroits de dialogue, de concertation, d'écoute réciproque avec la jeunesse et toute la population, en s'attaquant aussi au fléau de la drogue qui ne cesse de gagner du terrain. Je vous invite d'ailleurs à participer le 15 octobre prochain au grand rassemblement que nous organisons en Hollande pour barrer la route à la drogue et exiger dans le même temps du Gouvernement français des moyens pour lutter efficacement contre cette nouvelle exploitation qui rapporte gros. En effet, la drogue, c'est le deuxième commerce mondial après celui des armes. En clair, les deux marchés les plus porteurs pour le capitalisme, aujourd'hui, sont deux marchés qui tuent.

.../...

Monsieur le Maire - Merci Madame.

Monsieur TURK.

M. TURK - Simplement une remarque.

Nous n'avons pas l'intention pour notre part de nous engager dans un débat qui serait un peu caricatural surtout après ce que je viens d'entendre à l'instant même.

D'autre part, je souhaiterais savoir s'il vous est possible de nous donner aujourd'hui même la photocopie de votre intervention de tout à l'heure pour que nous puissions l'examiner dans le détail, car j'ai cru comprendre que, sur un certain nombre de points, des prises de conscience fortes se faisaient, ce qui mérite de notre part une réflexion ; d'autant que vous avez indiqué que nous serions éventuellement associés à un comité de suivi de ces problèmes. Vous comprenez donc que cela mérite de notre part une réflexion rapide et urgente.

Troisièmement, chacun comprend aussi qu'il est difficile pour nous d'intervenir dans le détail ce soir sur le plan politique dans cette affaire -il y a beaucoup de choses à dire-, alors même que la famille la plus touchée par ces événements vient de quitter ces lieux.

Nous sommes prêts à un débat approfondi sur cette question, nous sommes prêts à participer à toutes initiatives que vous souhaiteriez engager, mais auparavant, nous voudrions étudier dans le détail le dispositif que vous sembleriez présenter tout à l'heure.

Monsieur le Maire - Monsieur TURK, j'ai demandé de photocopier l'intervention que j'ai faite tout à l'heure et de la mettre à la disposition de tous les membres.

En ce qui concerne le comité de suivi, qui aura également pour tâche de faire des propositions, plusieurs groupes ont déjà déclaré qu'ils souhaiteraient en faire partie, le Groupe Communiste et le Groupe Socialiste. En ce qui vous concerne, vous pouvez me communiquer le nom de vos représentants soit aujourd'hui, soit dans les prochains jours, l'essentiel étant de se mettre au travail le plus rapidement possible.

Y-a-t-il d'autres interventions ? (non).

J'enchaîne sur les dossiers.

98/408 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes - Compte rendu au Conseil Municipal.

94//409 - Funérailles d'un Membre du Conseil Municipal - Prise en charge des frais d'obsèques par la Ville.

94/410 - Obsèques d'un jeune Lillois - Prise en charge exceptionnelle des frais de funérailles.

94/411 - Secteur du Mont de Terre - Mesures de protections phoniques complémentaires.

Adoptés.

94/412 - Lille Grand Palais - Constitution de la SEM de gestion.

.../...

La Ville dispose de 7 sièges. Nous proposons pour la représenter

- pour le Groupe Socialiste : Pierre MAUROY et Bernard ROMAN,
- pour le Groupe Communiste : Jean-Raymont DEGREVE,
- pour le Groupe Ecologistes et Alternatif : Dominique PLANCKE,
- pour les Personnalités et divers : Jacque BUFFIN et Jean DELANNOY,
- pour l'Opposition : Jean-François SINAGRA.

Voilà la participation du Conseil Municipal à cette S.E.M. du Grand Palais, distincte d'Euralille.

Monsieur DELANNOY.

M. DELANNOY - Monsieur le Maire, sur cette délibération 412, une simple remarque.

Il y a une légère erreur : le contrat de gérance date du 1er avril et non pas du 1er juin. Il faudrait donc rectifier sur le document que nous avons eu.

Monsieur le Maire - Nous allons rectifier, Monsieur DELANNOY. Je vous remercie d'avoir l'oeil très vif, mais comme vous avez délégation du Maire pour ce problème du Grand Palais, cela ne m'étonne pas...
Merci.

- Le Conseil Municipal est-il d'accord pour approuver ces désignations ?

Il n'y a pas d'oppositions ni d'abstentions.

Ils sont donc élus à l'unanimité.

94/413 - Organisme Social de Logement (O.S.L.O.) - Conseil d'Administration - Augmentation du nombre de sièges - Désignation de 3 représentants supplémentaires de la Ville.

Ont été désignés : Madame STANIEC-WAVRANT, Messieurs SULMAN et DEREUX.

Adopté.

94/414 - Parc de Loisirs de la Citadelle - Contrat d'agglomération - Nouvelle répartition de la tranche 1994.

Adopté.

94/526 - Centre Communal d'Action Sociale - Conseil d'Administration - Remplacement d'un membre du Conseil Municipal.

Il s'agit du remplacement de Godeleine PETIT. Nous vous proposons Madame Rachel MERESSE.

Il n'y a pas d'autres candidatures ? (non).

Tout le monde est d'accord pour cette proposition (accord du Conseil Municipal).

Avec nos félicitations, je vous souhaite Madame MERESSE bon courage. .../...

Mme MERESSE - Merci Monsieur le Maire.

Chemise n°2

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

Rapporteur : Monsieur DEROSIER,
Maire Délégué

94/415 - Festival de l'Enfance et de la Jeunesse "Quintefeuille" - Spectacles en direction des écoles hellemmoises - Subvention à la "Maison de Quartier de Fives".

94/416 - Terrain sis à Hellemmes 99, rue Jules Ferry - Achat par la Ville de Lille.

94/417 - Immeuble sis à Hellemmes 13, rue Faidherbe, 2 cour Capart - Achat par la Ville de Lille.

94/565 - Commune Associée d'Hellemmes - Intervention pour le maintien de l'habitat en courée et sa réhabilitation : Cité DERVILLE, rue Faidherbe.

Adoptés.

Chemise n°3

PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur VAILLANT,
Premier Adjoint au Maire

94/418 - Charte de Partenariat de formation Ville de Lille - CNFPT.

94/419 - Création d'un poste de registraire au Musée des Beaux-Arts.

94/420 - Personnel de la Ville de Lille - Prise en charge des frais d'inscription au Marathon de Lille-Métropole 94.

Adoptés.

94/535 - Personnel de la Ville de Lille - Apprentis.

Je n'ai pas d'observations, mais Monsieur FLORENCE a demandé à intervenir.

Monsieur le Maire - Monsieur FLORENCE.

M. FLORENCE - Monsieur le Maire, chers collègues, je voulais intervenir sur la délibération 94/535 qui prévoit une expérience de recrutement d'apprentis par la Ville de Lille.

L'apprentissage est un mode de formation tout à fait respectable et valable, il a fait ses preuves. Il est particulièrement adapté à certains métiers, par exemple à l'artisanat, aux activités à caractère artistique et à celles basées sur l'empirisme et sur la tradition. On comprend bien l'utilité dans ces conditions et pour ces cas, d'un transfert de génération en génération de connaissances acquises par une longue pratique.

On s'en éloigne aujourd'hui totalement. La généralisation actuellement entreprise par le Gouvernement à partir d'un texte datant de 1992 conduira à la banalisation, à l'aviissement de l'apprentissage et à son asservissement aux grandes entreprises.

.../...

Elle confie au grand patronat des responsabilités qui sont celles du service public de l'Education Nationale. Elle livre les jeunes à un conditionnement contraire à leurs intérêts de travailleurs, et met en danger l'âge de la scolarité obligatoire -on parle déjà, notamment à Bruxelles, de préapprentissage avant l'âge de 16 ans-. Elle modifie dans le mauvais sens les conditions de recrutement des travailleurs à statut. Elle allonge et précarise le stage statutaire.

Cette généralisation de l'apprentissage ne répond pas non plus à l'évolution des techniques, évolution qui en général simplifie le geste manuel au profit de sa préparation théorique et de l'utilisation de nouveaux matériaux et de l'informatique.

Elle est même contraire à une certaine logique patronale -mais les patrons ne sont pas à une contradiction près- qui prône la mobilité géographique et fonctionnelle, et l'exercice de plusieurs métiers le long de la carrière d'un travailleur.

La banalisation de l'apprentissage est basée sur l'idée totalement fautive que la formation théorique de base ne correspond pas aux besoins techniques des entreprises. C'est une bêtise...

Tous les cadres supérieurs sérieux et honnêtes vous le diront, la formation théorique de base est essentielle, directement -c'est évident- mais aussi indirectement car elle apprend à apprendre, alors que la simple adaptation au poste de travail ou aux gestes de travail ne présente en général pas de difficultés majeures.

Il y a quelques mois, certains voulaient nous imposer le C.I.P. Rappelez-vous, le C.I.P. aussi négligeait la formation de base, s'adressait aux jeunes seuls, leur accordait un salaire inférieur au SMIC, les confiait à des tuteurs non formés pour cette mission, leur refusait les garanties des statuts et des conventions collectives.

Je veux cependant faire une distinction. Je critique maintenant le principe de cette banalisation de l'apprentissage et je regrette que la Ville de Lille s'engage dans cette opération gouvernementale. Mais je dois reconnaître qu'à la Mairie, certaines précautions ont été prises dans l'application, et que celles-ci ont été régulièrement annoncées au Comité Technique Paritaire du personnel.

Le Premier Adjoint, Raymond VAILLANT, le Secrétaire Général, Monsieur FONTA, et les Directeurs intéressés, Monsieur BAJU et Madame GLORIBUS, ont veillé à limiter les dégâts par des mesures sur le recrutement, sur le choix des métiers, sur la désignation et la formation des tuteurs et sur le contenu de la formation complémentaire. C'est tout à fait appréciable mais ce n'est pas suffisant pour me convaincre.

Je reste hostile à la proposition faite, je voterai contre. Je vous précise qu'il s'agit d'une position personnelle qui n'engage que moi.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire - Merci Monsieur FLORENCE.

Vous venez d'exprimer votre point de vue. Nous pensons également que ce n'est pas entièrement satisfaisant mais dans la situation actuelle permettre à des jeunes de sortir de l'oisiveté en étant apprentis, n'est peut être pas parfait, mais cela répond un peu à ce qu'ils attendent.

Etant donné le fort taux de chômage des jeunes, je disais tout à l'heure, qu'il fallait leur offrir si ce n'est un emploi au moins une activité ou une formation. Ici, il s'agit d'une formation.

.../...

En Mairie, nous faisons un effort, puisqu'après avis du Comité Technique Paritaire, nous vous proposons de recruter 125 apprentis. Je ne dis pas que ces 125 jeunes seront tirés d'affaire mais ils se trouveront dans une meilleure situation puisqu'ils auront une activité.

Que ceux qui sont d'accord pour adopter cette proposition le manifestent en levant la main :

L'ensemble du Conseil Municipal, à l'exception de Messieurs FLORENCE, DEGREVE, BARBAROSSA, Madame MATTIGHELLO.

Avis contraires : Le groupe communiste, à l'exception de Monsieur VIRON.

Monsieur le Premier Adjoint, je dois m'absenter quelques minutes et vous demande de présider pendant ce temps la réunion. Je m'excuse auprès de Monsieur ROMAN qui va maintenant présenter ses dossiers.

M. VAILLANT - je vais essayer de vous suppléer.

RELATIONS INTERNATIONALES JUMELAGES

94/421 - Echanges de 10 jeunes de Lille et de Valladolid dans le cadre des vacances d'été - Règlement des frais.

94/422 - Championnat de France de Cross Country des Polices Municipales - Invitation des villes jumelées - Règlement des frais.

94/423 - Déplacement d'une délégation lilloise à Kharkov (Ukraine) du 16 au 21 septembre 1994 - Règlement des frais.

94/424 - Déplacement d'une délégation lilloise à Safed (Israël) - Règlement des frais.

94/425 - Déplacement d'une délégation lilloise à Saint-Louis du Sénégal - 26 novembre au 3 décembre 1994.

94/566 - Aide humanitaire en faveur des populations sinistrées par les inondations à Saint-Louis du Sénégal.

Adoptés.

Chemise n°4

FINANCES

Rapporteur : Monsieur ROMAN
Adjoint au Maire

94/426 - Ville de Lille - Budget Supplémentaire 1994.

94/427 - Pouponnière - Budget Supplémentaire de 1994 - Ratification.

Adopté.

94/428 - Budget Primitif 1995 - Débat d'orientations budgétaires.

.../...

Monsieur le Maire, chers collègues, le dossier financier de ce jour porte essentiellement sur le débat d'orientations budgétaires et sur le Budget Supplémentaire.

Sur le Budget Supplémentaire, je suppose que quelques questions viendront alimenter le débat, mais je veux simplement dire que ce Budget Supplémentaire porte sur à peine 1 % de l'ampleur du Budget Primitif. Il est donc plus un budget d'ajustement qu'un additif au Budget Primitif, même si quelques opérations assez significatives y sont proposées -nous aurons l'occasion d'y revenir tout à l'heure-.

Dans les opérations significatives qui sont proposées, je veux en citer une ou deux.

Premièrement, le Budget Supplémentaire est l'occasion de remplir des engagements qui ont été pris à l'occasion du Budget Primitif dans l'attente de décisions définitives d'autres financeurs, notamment de l'Etat, et en ce qui concerne le budget de la Mission Locale, le Budget Supplémentaire lui apporte une subvention supplémentaire de près de 700.000 F.

Si nous ne le faisons pas -cela rejoint un peu notre propos précédent mais montre la complexité de l'exercice-, la Mission Locale serait dans l'obligation de supprimer 6,5 postes d'accueil des jeunes dans les quartiers, qui ne sont plus financés aujourd'hui par les dispositifs nationaux, notamment par le dispositif PAQUE.

Sur les autres dossiers, je veux signaler le dossier qui concerne les garanties d'emprunts que la Ville apporte à des équipements sociaux : Maisons de Quartiers, Centres Sociaux aux Bois-Blancs, à Moulins et à Lille-Sud, des garanties d'emprunts qui doivent permettre à ces équipements sociaux qui rencontrent des difficultés financières importantes -comme le disait M. le Maire tout à l'heure- de repartir du bon pied dans un cadre contractualisé avec la Ville sur des objectifs extrêmement sensibles dans des quartiers qui, eux, le sont aussi.

Ces garanties d'emprunts portent sur des montants qui varient de 600.000 F à 1 MF selon les équipements et évitent tout simplement, sous réserve de l'accord du comité de crédit du Crédit Municipal qui doit se réunir rapidement, un dépôt de bilan des équipements qui n'est pas dû à des erreurs de gestion de leurs animateurs, ni à un désengagement de la Ville, mais à une modification des clefs de financement des autres partenaires qui pose un vrai problème de pérennité des structures de quartier sur l'ensemble de la ville.

La Ville dans ce domaine prend ses responsabilités et le Conseil Municipal d'aujourd'hui nous permet de l'acter.

Quelques mots sur le débat d'orientations budgétaires car, comme vous le savez, nous voterons le budget au mois de décembre, et la loi nous amène -c'est d'ailleurs une bonne chose- à débattre dans les trois mois qui précèdent le vote du budget, des orientations qui sont proposées par la Majorité municipale.

Parler de ces orientations nous amène à parler du contexte dans lequel s'élabore le budget 1995, et des conditions locales d'estimation des recettes de la Ville avant d'envisager les grands chapitres de nos dépenses et les efforts sur lesquels nous porterons les politiques municipales en 1995.

Deux principes guideront les propositions de la Majorité municipale dans l'élaboration du budget 1995.

.../...

Le premier concerne la pression fiscale. Ce principe sera le même cette année que celui que nous adoptons à Lille depuis sept ans -ce sera la huitième année-, à savoir le maintien des taux fiscaux sur les quatre taxes :

- Taxe d'Habitation,
- Taxe Professionnelle,
- Taxe sur le Foncier Bâti,
- Taxe sur le Foncier non Bâti.

Cela signifie très clairement que sous réserve de modifications de la nature du foyer fiscal qui peuvent toucher à des dégrèvements liés aux revenus, à des modifications des critères de calcul, la cotisation de la Taxe d'Habitation évoluera de 1994 à 1995 pour la part qui revient à la Ville du montant de l'inflation acté par la loi de Finances, et uniquement du montant de l'inflation acté par la loi de finances.

Pour que les choses soient bien claires quant à la volonté de la Ville depuis huit ans de ne pas augmenter la pression fiscale, j'ai souhaité joindre à la délibération du Conseil Municipal des tableaux qui présentent très clairement la part de la fiscalité locale lilloise dans l'ensemble de la fiscalité qui touche les contribuables.

Très concrètement, en 1988, alors que sur 100 F payés par les contribuables, près de 56F venaient dans les caisses de la Ville, en 1994, sur 100 F, un peu plus de 52 F viennent dans les caisses de la Ville. Chaque fois qu'un contribuable payait 100 F en 1988, il nous revenait 56 F pour faire vivre les activités de la Ville, aujourd'hui, c'est un peu plus de 52 F.

- Les parts des collectivités, Région, Département et Communauté Urbaine ont augmenté plus vite que la part lilloise qui, elle, de par une attitude volontariste proposée aux Lillois en 1989, est restée au même taux depuis huit ans.

C'est la première proposition que nous ferons dans le cadre du budget 1995 : maintien des taux fiscaux.

Deuxième axe qui présidera à l'élaboration du budget 1995 -il rejoint les propos de Monsieur MAUROY au début du Conseil Municipal-, il nous faut encore amplifier l'effort que nous devons consentir dans les quartiers de la Ville.

Madame MATTIGHELLO le disait tout à l'heure dans son intervention, il est clair que même si nous pouvons dire que les responsabilités nous échappent largement dans un certain nombre de dérèglements que l'on constate dans le tissu social de la Ville, nous ne pouvons pas ne pas le prendre en considération. Nous devons faire porter d'une manière prioritaire les efforts à consentir dans le budget 1995 sur un certain nombre d'actions prioritaires que nous aurons à définir dans les quartiers de la Ville.

Nous vous proposerons à cet effet, non seulement dans le vote du budget 1995 une accentuation des efforts sur les lignes budgétaires qui concernent ces politiques, mais aussi à l'occasion du premier Budget Supplémentaire, de la première Décision Modificative, que nous ne pourrons voter qu'après avoir eu connaissance de l'évolution des bases fiscales dans la Ville de Lille, c'est-à-dire fin février-début mars, de relancer une nouvelle dynamique d'action dans les quartiers sur la base des nouvelles recettes attendues du développement de la Ville.

Quelques mots sur le contexte, quelques mots sur les conditions locales.

.../...

Le contexte est extrêmement difficile aujourd'hui pour toutes les grandes villes de France, et la Ville de Lille ne fait pas exception à la règle en ce qui concerne ce qu'elle peut attendre des dotations de l'Etat en direction des collectivités locales.

Le constat, nous l'avons déjà fait l'année dernière. L'Etat avait choisi, sur un niveau de prélèvement obligatoire qui ne baisse pas dans notre pays contrairement à ce que l'on entend quelquefois, d'afficher un certain nombre de baisses d'impôts visibles comme l'impôt sur le revenu, tout en augmentant les impôts moins visibles, les impôts indirects, et en baissant ses concours aux collectivités locales, de pousser celles-ci à augmenter leur fiscalité propre.

C'est ce qui s'est passé, et l'ensemble des statistiques dont nous avons connaissance aujourd'hui sur l'évolution de la fiscalité en France au cours des douze derniers mois montrent que les collectivités locales ont dû, soit renoncer à un certain nombre de politiques, soit augmenter l'emprunt et la pression fiscale.

Nous ne l'avons pas fait à Lille, et nous ne le ferons toujours pas cette année pour des considérations sur lesquelles je reviendrai. Mais je veux que le Conseil Municipal sache qu'alors que nous avons estimé en 1994 que la baisse des concours de l'Etat équivalait environ 3,80 points de fiscalité, près de 20 MF que nous aurions pu légitimement attendre et que nous n'avons pas eus, la baisse des concours de l'Etat se poursuivra de manière cumulée en 1995 et le manque à gagner en terme de recettes se situera à peu près au même niveau qu'en 1994.

C'est le cas pour la Dotation Globale de Fonctionnement qui est le concours de l'Etat le plus important qui restera le même en francs constants en 1995 qu'en 1994. C'est le cas pour la Dotation Spéciale Instituteurs qui va subir une amputation de plus de 4 % dans le budget de l'Etat en 1995. C'est le cas sur les réductions des dotations de compensation de Taxe Professionnelle relatives à l'abattement de 16 % des bases avec une mise à contribution renforcée des collectivités locales.

Ces éléments étaient pris en charge par l'Etat jusqu'en 1993, elles sont aujourd'hui à la charge des collectivités locales.

J'ajoute que nous aurons à côté de ces recettes en moins un certain nombre de dépenses en plus, notamment un ajustement des cotisations à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (C.N.R.A.C.L.), une augmentation des cotisations qui devrait se situer entre 2 % et 4 % - nous espérons que ce sera plutôt 2 % que 4 %-. Et je ne ferai aucun développement sur des désengagements de l'Etat qui figurent au projet de Budget 1995 sur des secteurs extrêmement sensibles.

Je le dis de manière préventive ici, en attirant l'attention des Parlementaires sur cette question, si les dispositions qui sont prévues dans le budget de l'Etat sur les conditions d'harmonisation des aides au logement étaient votées par le Parlement, nous nous retrouverions dans une situation sociale impossible à gérer dans les logements sociaux de la métropole lilloise.

Je veux en donner deux illustrations. Les dispositions prévues dans la loi de Finances 1995 envisagent que les locataires n'ouvrent droit à l'allocation logement, à l'Aide Personnalisée au Logement, qu'au deuxième mois. Or, dès qu'une dette s'engage, les aides au logement sont suspendues, ce qui veut dire que des locataires entreront en logement social en ayant des difficultés énormes à payer leur premier mois plein de loyer, l'allocation logement n'intervenant qu'au deuxième mois.

Fait plus grave. Aujourd'hui, lorsque l'on traite avec un locataire un problème d'impayé de loyer, l'Aide Personnalisée au Logement se calcule sur les 24 mois écoulés, et le Gouvernement propose de ramener ce délai de 24 mois à 2 mois, ce qui va mettre un certain nombre de locataires et d'organismes sociaux bailleurs dans des situations tout à fait intolérables.

.../...

Donc, il n'est pas encore trop tard, il y a encore de la part de nos Parlementaires, la possibilité d'agir pour qu'une mesure aussi injuste et absurde pour l'ensemble des collectivités locales ne soit pas votée.

Dans cet environnement extrêmement difficile, la Ville de Lille devrait être capable d'atteindre l'objectif de maintien des taux fiscaux que j'ai évoqué tout à l'heure, pour trois raisons.

La première raison, c'est la situation de notre dette. Nous avons eu un long débat un peu technique, un peu théorique, à la limite presque technocrate, sur la situation d'endettement de la Ville de Lille, lors de la dernière réunion du Conseil Municipal.

Je veux simplement que nos collègues se rapportent à l'excellente étude qui a été publiée au mois de juillet par "Les Echos", un magazine digne des plus grands spécialistes des finances locales, qui montre -comme je j'avais affirmé au dernier Conseil Municipal- que Lille dans sa dette propre, ou Lille dans sa dette consolidée avec la Communauté Urbaine, se situe dans la moyenne des villes françaises et plutôt dans la moyenne basse des grandes villes françaises en terme d'endettement.

Cette première raison de la capacité de présenter un budget en équilibre sans pression fiscale supplémentaire est justement le mouvement de renégociation qui avait été engagé par Monsieur VAILLANT et que j'ai poursuivi sur la dette ancienne alors que les taux d'intérêt étaient à un niveau que l'on évoque maintenant comme historiquement bas. Ce mouvement de renégociation a permis de dégager la Ville d'une certaine pression en ce qui concerne son endettement.

- La deuxième raison résulte de l'opération de refinancement que nous avons réalisé fin 1993 début 1994 et du différé d'amortissement de capital que nous avons obtenu de nos partenaires dans le cadre du lancement de l'emprunt obligataire dont nous avons largement parlé à la fois au Conseil Municipal et en Commission des Finances.

Enfin, le troisième élément à caractère fiscal est lié à la prise en compte en 1995 des premières bases taxables liées à la construction d'Euralille qui, comme nous n'avons cessé de le répéter depuis des années, apportera une richesse fiscale supplémentaire à la Ville de Lille.

Ces trois éléments vont nous permettre d'élaborer un budget dans lequel nous allons mettre l'accent sur les politiques de développement social et les politiques qui vont viser à essayer de maintenir la cohésion sociale de la ville dans les quartiers. On a évoqué les problèmes du logement, les problèmes de l'emploi, les problèmes du cadre de vie, de l'insécurité, de la toxicomanie. Même si nous ne sommes pas dans notre champ de compétences, nous ne pouvons pas nous contenter des discours selon lesquels il revient aux autres de faire le travail. Il faudra que la Ville de Lille consacre un certain nombre de moyens à ces problèmes.

Il nous faudra en 1995 achever les programmes que nous avons commencés. Ce sera la fin d'un mandat sur lequel un certain nombre de propositions ont été faites. A l'heure du bilan, on pourra constater que ces propositions ont été tenues en terme de programme et quelquefois au-delà, dans le cadre des choix de pression fiscale que nous avons réalisés.

Enfin, nous voterons le budget au Conseil Municipal du mois de décembre. A ce moment-là, nous pourrons estimer les recettes fiscales de la Ville sur la base des données fiscales que nous avons en 1994, c'est-à-dire des recettes qui évolueront pour l'essentiel du montant de l'inflation.

.../...

Au début de l'année 1995, les services fiscaux nous communiqueront la part d'augmentation de ces bases sur laquelle s'appliquera le taux que nous aurons voté mais qui permettra d'obtenir un plus. Tout ce qui a été construit en plus, tout ce qui a été habité en plus, tout ce qui est activités en plus sur la Ville de Lille en 1995 par rapport à 1994, à taux de pression fiscale égal, amènera un surplus de recettes pour la Ville.

La proposition qui sera faite au mois de mars est symboliquement importante, mais je suis persuadé que les chiffres nous montreront qu'elle n'est pas que symbolique. Elle sera d'affecter quasiment intégralement ces recettes issues du développement de la ville à la politique des quartiers.

Nous allons donc amplifier cette action politique en direction des quartiers dès le mois de décembre dans le budget 1995 et nous confirmerons cette amplification fin février - début mars, grâce au produit attendu du développement de la ville que nous avons voulu.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, les orientations dans lesquelles nous allons nous situer pour préparer le budget 1995.

M. VAILLANT - Merci Monsieur ROMAN. Vous avez abordé deux sujets : le Budget Supplémentaire qui demande un vote et le débat d'orientations budgétaires qui ne demande qu'un débat.

Aussi, pour la bonne forme, je vais donner la parole à ceux qui le souhaitent sur le Budget Supplémentaire.

Monsieur DEGREVE.

M. DEGREVE - On peut traiter les deux en même temps...

M. VAILLANT - Nous pouvons traiter les deux en même temps si tout le monde le souhaite, mais je ferai quand même un vote sur le Budget Supplémentaire. Il ne faut pas confondre. Je suis là pour faire respecter les choses, mais comme il y a l'approbation de tout le monde, nous procédons donc de cette manière.

Monsieur BIENVENU.

M. BIENVENU - Pour ce qui concerne le Budget Supplémentaire, la position de l'Opposition est claire. Nous avons voté contre le Budget Primitif 1994, nous voterons contre le Budget Supplémentaire. Au-delà, il n'y a aucune autre discussion à mener.

En ce qui concerne le débat d'orientations budgétaires, je n'ai pas non plus l'intention ce soir d'engager une discussion sur le fond, c'est une discussion que nous aurons à mener en décembre prochain sur le Budget Primitif 1995 proprement dit.

Cela étant, il me faut une nouvelle fois confirmer notre position concernant l'attitude que vous adoptez vis-à-vis du Gouvernement. Je me permets de vous rappeler que l'héritage des Gouvernements précédents, qui avaient déjà amorcé ces dispositions, a amené le Gouvernement BALLADUR à déconnecter l'indexation de la D.G.F., d'une part face au déficit budgétaire important constaté, et d'autre part face à l'absence de croissance ou à la croissance faible constatée du P.I.B. Fallait-il dans ces conditions demander au seul Gouvernement de trouver des économies ?

Une fois de plus, nous vous rappelons qu'une conjoncture de plus en plus favorable vous a permis cependant de renégocier votre dette dans des conditions sans précédent, ce qui a orienté notre Ville dans un processus de renégociation de la dette lui ayant permis de gagner plusieurs points de fiscalité.

.../...

En outre, il me semble opportun de rappeler que la loi sur l'aménagement du territoire permettra aux collectivités territoriales de s'inscrire dans un processus de financement non négligeable. Vous le savez puisque Pierre MAUROY, en tant que Président de la Communauté Urbaine, a souhaité lui-même être associé de façon plus importante dans cette démarche.

De plus, les subventions importantes que vous avez obtenues de l'Etat dans le cadre de vos investissements les plus importants ne doivent pas non plus être négligés ni éludés.

Si vous arrivez à un équilibre budgétaire, c'est grâce à un endettement sans précédent dont nous détaillerons à nouveau les modalités lors de la présentation du Budget Primitif 1995.

Je rappellerai également que l'enrichissement de la Ville n'est pas de pure forme mais il se situe dans une moyenne d'augmentation des villes de la Communauté Urbaine, sans plus. Le volet fiscal que vous prenez en compte dans votre analyse tient compte des bases taxables liées à Euralille, alors que les surfaces installées les plus importantes seront -je pense- exonérées jusqu'en 1997.

Nous aurons à débattre de tout cela prochainement et plus précisément lors du Budget Primitif 1995. Pour ce soir, je ne souhaite pas personnellement aller plus loin.

Merci.

M. VAILLANT - Merci

Monsieur DEGREVE.

M. DEGREVE - La caractéristique globale de ce Budget Supplémentaire est qu'il touche à peine 1 % du Budget Primitif, ce qui veut dire un certain nombre de choses : la pertinence des choix qui ont été faits, de l'élaboration des documents du Budget Primitif et une bonne exécution. Il faut plutôt s'en féliciter puisqu'il ne touche que 1 % de la valeur.

Il s'agit donc pour nous de régulariser et d'ajuster. Les choix qui ont été faits, qui reposaient sur le fait de veiller aux vœux rectificatifs qui avaient été élaborés par les commissions correspondantes, me semblent avoir été respectés dans l'ensemble. Nous suivrons donc ces propositions.

Je souhaiterais faire trois remarques sur le Budget Supplémentaire, remarques qui ne remettent pas du tout en cause le vote positif que nous ferons.

La première consiste à demander des informations ou des compléments d'informations - pas forcément aujourd'hui parce qu'il est peut-être difficile de les avoir en quelques minutes-.

Il serait souhaitable à ce stade -je parle de la ligne d'investissement complémentaire sur Lille Grand-Palais et le Zénith- en particulier au moment où on doit installer la S.E.M., de pouvoir faire le point sur l'enveloppe globale des investissements qui ont concerné l'équipement nouveau et sa triple fonction, surtout au regard des engagements que nous nous étions donnés dans le cadre de la cession du Palais des Congrès et de la Musique, où nous avons considéré que nous pouvions reconsacrer une enveloppe non négligeable de cette revente à cet équipement nouveau.

Aujourd'hui, il serait peut-être d'actualité de faire le point et de faire le comparatif sur les enveloppes.

.../...

Deuxième élément qui a un caractère positif par rapport à la décision que nous souhaitons prendre, c'est celui du complément de financement sur la Mission Locale. Nous pensons que c'est une bonne chose que de prendre cette décision puisque les risques étaient importants de voir se dégrader les conditions dans lesquelles celle-ci pouvait intervenir.

A contrario, cela représente un exemple parfait de la continuité du désengagement de l'Etat et l'accompagnement dans ce désengagement du Conseil Général. On peut le mesurer sensiblement. Il ne reste plus à la collectivité locale en fin de parcours qu'à trouver les moyens pour permettre de reconduire ces activités, sinon, si elle-même suivait les politiques de désengagement de l'Etat et du Conseil Général, cela amènerait au blocage et même à l'arrêt du fonctionnement de la Mission Locale.

Un troisième point. Nous nous proposons de ne pas participer au vote sur cette partie du Budget Primitif pour deux raisons : une raison de forme et une raison de fond. Il s'agit des dossiers présentés comme étant ceux émanant de la SORELI, sachant que la SORELI n'est que l'outil pour la réalisation de cette opération à propos du dossier de la SEMO.

Pourquoi pour la forme ? Nous pensons, avec l'ensemble de nos collègues hellemmois qui se sont réunis en Conseil Communal, qu'il eût été non négligeable de respecter le cycle des allers et retours entre Conseil Communal et Conseil Municipal, et permettre au Conseil Communal de délibérer sur celui-ci avant le Conseil Municipal de Lille, ce qui n'a pas pu être le cas.

Sur la forme, nous ne trouvons pas acceptable de reconduire de telles méthodes. En tout cas, cela laisse le champ ouvert à un élargissement de cette pratique. Nous sommes donc pour veiller à cela à chaque fois en rappelant cette règle.

Sur le fond du dossier lui-même, celui-ci a fait l'objet de discussions et de propositions concrètes, mais nous sommes toujours en attente de la mise en place de la table ronde qui avait été proposée et acceptée et qui n'a pas eu lieu.

En deuxième lieu, nous avons demandé la nature du contrôle à exercer sur les fonds publics qui sont injectés dans l'économie privée. C'est d'ailleurs une sensibilité qui est partagée à ce jour par plus de 600 Hellemmois qui ont signé la pétition sur le marché concernant le contrôle des fonds publics. Il semble normal que l'on puisse avoir les informations dans ce domaine pour pouvoir, en notre âme et conscience, apporter une réponse réelle dans le cadre d'une intervention conjointe d'une collectivité locale avec un établissement privé.

Nous ne sommes pas a priori contre ceci ou contre cela, nous demandons à avoir l'ensemble des éléments pour bien maîtriser la nature des réponses que nous devons formuler. C'est pour cette raison que nous ne participerons pas au vote sur cet aspect. Il réapparaît ensuite dans deux ou trois autres dossiers, mais je n'y reviendrai pas puisque c'est la même chose.

Voilà pour ce qui est du Budget Supplémentaire.

En ce qui concerne les orientations, j'ai entendu ce qu'a évoqué Monsieur Bernard ROMAN, ainsi que ce que nous a dit Monsieur BIENVENU. Sans aucun doute, Monsieur BIENVENU, il y avait un héritage, mais nous pensons que ce n'est pas parce qu'il y a un héritage qu'il faut exagérer les défaillances précédentes et même les instituer en conduites politiques, ce qui est le cas du Gouvernement actuel.

Sur les orientations, il est vrai que construire une perspective budgétaire se fait dans la difficulté, puisque nous sommes dans une phase où l'ensemble des collectivités locales -Lille n'y échappe pas plus qu'une autre collectivité locale- sont dans un état de surpression de l'évolution de ces obligations sociales avec, en symétrique, les désengagements dans les mêmes domaines des politiques gouvernementales, accompagnées parfois du Conseil Général -ce qui est le cas dans le Nord-.

En fait, il y a trois éléments qui nous sauvent sur le fond dans la préparation budgétaire pour nous permettre d'essayer de tenir et maintenir les taux où nous l'avions souhaité, ce qui était un engagement politique pour l'ensemble du mandat devant les électeurs et électrices.

C'est la renégociation de la dette et le différé d'amortissement au capital. Ce sont là deux éléments de technique budgétaire. Nous tenons d'ailleurs à féliciter ceux qui en ont la charge, en particulier l'ensemble du personnel et des cadres qui ont mené ce travail à bien et ont permis de trouver des réponses nouvelles qui donnaient de l'oxygène à la Ville sans modifier son endettement.

Et la troisième, c'est l'arrivée prévue des T.P. d'Euralille.

Voilà les trois éléments constitutifs qui nous permettent d'échapper à l'étranglement.

En effet, face à cela -Monsieur ROMAN l'a rappelé dans un certain nombre d'exemples mais nous pourrions prendre des exemples complémentaires- l'obligation est faite pour les Villes de s'adapter en trois années à des régularisations de trésorerie à 30 jours, ce qui n'est pas forcément anormal sur le plan économique et des relations qu' a une Ville avec les gens qu'elle fait travailler, cela va même dans le bon sens économique, mais c'est vrai dans un sens et pas dans l'autre.

Au moment où les Villes sont mises devant cette obligation -car elles n'ont pas à choisir ce rythme de rattrapage- l'Etat, lui, ne se montre pas le meilleur payeur dans les meilleurs délais... Au contraire, il a pris en moyenne plus de 35 jours de retard depuis qu'il a édicté cette décision pour les Communes !

D'un côté, nous allons avoir un volant de trésorerie qui va se réduire, et de l'autre, une obligation d'attendre encore plus longtemps les versements de l'Etat qui -je le rappelle- ne sont pas des sommes qui appartiennent à l'Etat mais simplement recouvrées par l'Etat ! Elles appartiennent aux collectivités territoriales ! Autrement dit, l'Etat se fait de la trésorerie sur les collectivités locales en leur imposant, à elles, de réduire leurs effets de trésorerie.

Cela a des incidences concrètes que l'on peut mesurer et qui nous amène à avoir des négociations sur des fournitures, des choses dont on a besoin tous les jours dans la vie de la commune. Ce sont des situations qui rendent exsangues les communes au niveau des réponses à formuler.

C'est encore plus pervers et pernicieux pour des éléments qui ont moins d'importance quantitativement au niveau du budget, mais qui montrent bien que rien n'a échappé au gouvernement pour récupérer de l'argent.

La fourniture de livres était en investissement, mais cette année, nous avons reçu une note nous disant de la mettre dans la section de fonctionnement. Vous allez me dire que cela ne change rien puisque ce sont les mêmes sommes, mais si ... ! De l'autre côté, il y a la T.V.A., et la T.V.A c'est l'Etat qui la perçoit ! L'Etat va reponctionner la commune à travers des opérations telles que celle-là. On nous envoie des notes ministérielles et il n'y a plus qu'à exécuter ...

.../...

Cela montre que tout est regardé et que l'Etat met en oeuvre une politique systématique visant à puiser tout ce qui est encore disponible dans le financement des collectivités locales, et qui amènera ces collectivités à l'épuisement.

En ce qui concerne les orientations.

Pour le fonctionnement, l'engagement du maintien à niveau constant des effectifs de la Ville nous semble une mesure raisonnable, mesure qui était importante à nos yeux pour pouvoir décider d'une orientation budgétaire.

Par ailleurs, les choix qui sont faits pour accentuer la politique Petite Enfance, l'Enseignement, le Plan de Prévention de la Délinquance et la Toxicomanie -comme le rappelle Bernard ROMAN- et l'obligation pour nous de reconduire les taux fiscaux, sont des éléments constitutifs sur lesquels nous sommes d'accord.

Au niveau des investissements, il nous est proposé de bien veiller à l'équilibre maintenance, politique de petits travaux qui, même la dernière année, doit marquer son importance et sa croissance pour être conforme à ce que nous avons dit et aux engagements que nous avons pris, et finir les chantiers en cours.

Cela nous semble être de bonnes mesures, de bonnes orientations. A nous maintenant de construire à travers l'élaboration démocratique, entre autres dans les commissions, le Budget Primitif 1995.

M. VAILLANT - Je remercie Jean-Raymond DEGREVE, dont j'apprécie la brièveté du propos...

Je donne la parole à Dominique PLANCKE et je rends la présidence à Monsieur MAUROY.

M. PLANCKE - Je vais essayer d'être plus bref ...

Monsieur le Maire, sur le Budget Supplémentaire, nous n'avons pas voté le Budget Primitif 1994, nous ne voterons donc pas non plus ce Budget Supplémentaire.

Sur les orientations budgétaires, nous partageons les appréciations de Bernard ROMAN sur l'environnement général. Jean-Raymond DEGREVE en a fait une liste assez longue, je n'y reviendrai donc pas.

L'Etat continue de se désengager et laisse les collectivités locales tenter tant bien que mal de colmater les déchirures du tissu social.

Pour le reste, sur le budget que Bernard ROMAN nous présentera en décembre, nous aurons le débat à ce moment-là.

Une petite remarque sur la forme. Jusqu'ici, nous votions le budget en mars une fois connues les bases fiscales. J'avoue que l'idée de voter un budget de base en décembre et d'affecter l'enrichissement plus tard à de nouvelles actions dans les quartiers est séduisante. Mais subsiste quand même un petit regret, car cette idée induira des effets d'annonce à quelques semaines des élections, ce qui est un peu dommage et jette un doute sur l'ensemble de la procédure.

Merci.

Monsieur le Maire - Monsieur ROMAN.

.../...

M. ROMAN - Simplement deux mots pour dire à Monsieur PLANCKE qu'il y a deux manières de faire de la politique et que je crois partager la sienne, c'est-à-dire la faire avec une certaine sincérité.

En décembre, je pourrais parfaitement amputer la ligne de fonctionnement sur le personnel par exemple de l'estimation de l'évolution des bases fiscales pour présenter un budget où l'équilibre dépenses pour les quartiers/dépenses de fonctionnement centralisé soit à l'avantage d'un affichage très fort sur les quartiers, mais je préfère dire ici tranquillement que la ville se développe, que nous l'avons voulu et que nous n'avons cessé de dire -je l'ai dit à travers 65 réunions de quartier où j'ai présenté Euralille- que l'enrichissement lié à Euralille devrait servir à tirer les quartiers vers le haut.

C'est la première année que nous aurons l'occasion de le faire, et c'est bien de le démontrer, y compris en identifiant l'évolution des bases fiscales.

Pour revenir à la question de Monsieur BIENVENU, il a raison sur une partie des bases fiscales, mais tout ce qui concerne le foncier est introduit dès l'année n+1 dans le calcul des bases fiscales. Vous pensez que cela fera petit ..., je vous donne rendez-vous à la fin du mois de février et vous verrez, Monsieur BIENVENU, que cela apportera quelques subsides loin d'être négligeables à la Ville de Lille.

Sur les quelques remarques, je prends acte de la remarque de Monsieur DEGREVE et lui donne raison sur la forme, ainsi qu'à Monsieur le Maire Délégué de la commune associée d'Hellemmes. Je pense que nous aurions dû -mais nous le ferons dans le cadre de la délibération qui actera cette convention avec la SORELI- passer par le Conseil Communal d'Hellemmes avant de délibérer ici au Conseil Municipal de Lille en ce qui concerne le problème de l'usine SEMO.

- Là, il s'agit d'une inscription au budget, mais je m'engage à ce que lorsque nous passerons la délibération sur la convention Ville/SORELI, nous la soumettions au préalable au Conseil Communal d'Hellemmes, y compris au niveau de l'instruction avec le Maire et les services de la commune associée d'Hellemmes.

En ce qui concerne les deux ou trois autres questions qui ont été évoquées, Jean-Raymond DEGREVE souhaite que nous fassions le point sur Lille Grand-Palais et le Zénith. Il y a deux types de décisions à travers les propositions budgétaires sur ces questions.

La première décision est nette de tout solde pour la Ville de Lille en ce qui concerne l'équipement de la Salle Zénith. Cette dernière sera livrée dans l'état où le cahier des charges l'imposait au constructeur, il nous faut maintenant l'équiper complètement. Les chiffrages ont été faits d'une manière extrêmement précise par les services : 4.600.000 et quelques francs -je n'ai pas le chiffre sous les yeux-, c'est ce que nous votons dans le cadre du Budget Supplémentaire.

Puis la deuxième question, que Monsieur DEGREVE a raison de poser, concerne les conditions dans lesquelles les apports de la Ville en matière d'aide à l'équipement de Lille Grand-Palais, depuis un an, seront pris en compte dans le capital apporté par la Ville dans la Société d'Economie Mixte de gestion dont l'objectif de mise en oeuvre a été fixé par le Maire au 1er janvier.

Il y aura là ce que l'on peut appeler un commissaire aux apports -je prends les choses d'une manière assez large- qui sera chargé d'estimer ce que la Ville peut transférer, ce qu'elle a apporté dans le capital social de la Société d'Economie Mixte. A ce moment-là -comme vous le souhaitez, Monsieur DEGREVE-, nous ferons un examen détaillé de ce que la Ville a apporté et de ce que la Ville peut mobiliser en terme de capital social dans la Société d'Economie Mixte.

Je prends acte aussi de ce que Monsieur DEGREVE a dit sur le complément apporté à la Mission Locale -je l'avais souligné lors de mon propos introductif-

.../...

Enfin, la dette a été bien récupérée et nous avons profité du marché financier, c'est vrai. Je vous remercie de le souligner, Monsieur BIENVENU, c'est un compliment que je prends pour la Municipalité et auquel j'associe les services de la Ville qui ont montré un à-propos et une compétence dans l'opportunité que présentait le marché qui a été tout à fait essentielle.

Quant aux subventions de l'Etat, c'est vrai -je dois le dire aussi- que sur un certain nombre de politiques, nous n'aurions pas pu avancer comme nous l'avons fait sans un concours de l'Etat. C'est vrai sur le Musée des Beaux-Arts par exemple, pour lequel j'espère que l'Etat poursuivra son engagement sur la deuxième tranche dont nous proposons qu'il se fasse immédiatement derrière la première à la même hauteur que pour la première tranche.

Je dois dire que c'est beaucoup moins vrai sur un certain nombre d'autres politiques, et là encore -cela rejoint notre propos initial- sur des politiques sensibles comme la Politique de la Ville. Aujourd'hui, en matière de politique de développement social et de Politique de la Ville, le désengagement de l'Etat est réel dans le XIème Plan par rapport au Xème Plan, et cela peut encore s'aggraver si l'on constate le même type de déséquilibre au niveau des autres collectivités territoriales, notamment sur l'éventualité d'un transfert du financement du R.M.I. au niveau des Conseils Généraux, ce qui risque de peser à la fois sur les collectivités locales et sur les contribuables des collectivités locales, et donc les contribuables lillois.

Enfin, Monsieur BIENVENU, vous pourriez laisser croire que j'ai un propos subjectif en dénonçant le désengagement de l'Etat, mais je veux simplement vous dire que je l'ai fait avec des mots qui sont presque de circonstance, car l'Association des Maires des grandes Villes de France utilise des mots bien plus durs que les miens pour le dire.

- Dans l'un de ses derniers papiers adressés à l'ensemble des Maires des grandes Villes de France -c'est une association dont la Majorité n'est pas de ma couleur politique-, elle utilise la terminologie suivante en parlant des désengagements de l'Etat : "les grandes Villes de France, de la tente à oxygène au coma dépassé". J'ai utilisé des mots plus raisonnés dans la façon dont j'ai condamné ce désengagement.

Monsieur le Maire - Merci. Je peux attester de la colère des Maires des grandes Villes sur ces sujets. Bref...

Nous allons voter maintenant le Budget Supplémentaire.

Que ceux qui sont d'accord pour l'adopter le manifestent en levant la main : les Membres du Conseil Municipal à l'exception du groupe écologiste et alternatif et du groupe URC

- Avis contraire: le groupe écologiste et alternatif ainsi que le groupe d'opposition.

- Abstentions : Néant

Je remercie ceux qui ont approuvé ce budget et l'ensemble du Conseil Municipal de s'être exprimé.

Monsieur ROMAN.

94/429 - Fédération Française de Rugby (F.F.R.) - Organisation du 81ème Congrès à Lille du 16 au 18 juin 1994 - Subvention exceptionnelle.

94/430 - Association Animation Loisirs à l'Hôpital (A.L.H.) - Organisation de Journées d'Etudes Nationales à Lille les 27 et 28 septembre 1994 - Subvention exceptionnelle.

.../...

94/431 - Fédération des chorales A Coeur joie - Organisation d'un Congrès national à Lille les 21 et 22 janvier 1995 - Subvention exceptionnelle.

94/432 - Comité Français de la Société Internationale pour l'Education à travers l'Art (I.N.S.E.A.) - Organisation du XXIXème Congrès Mondial à Lille du 8 au 14 juillet 1996 - Subvention exceptionnelle.

94/433 - Caisse des Ecoles Publiques de Lille - Acquisition d'un véhicule de transport collectif - Emprunt de 400 000 F - Garantie financière de la Ville.

94/434 - Groupe Hospitalier de l'Institut Catholique de Lille - Centre Hospitalier Saint-Philibert - Divers prêts garantis par la Ville de Lille - Renégociation.

94/435 - Association des Acheteurs des Collectivités Territoriales - Adhésion.

94/436 - Maisons de Quartiers - Garantie d'emprunt de la Ville de Lille.

94/437 - Lille Grand Palais - Mission d'ordonnancement, pilotage et coordination - Délégation à Euralille.

94/438 - Lille Grand Palais - Compléments et améliorations à apporter à la Salle Zénith - Aréna - Demande de crédit complémentaire.

94/439 - Divers produits communaux - Admissions en non valeur.

94/440 - Budgets primitif et supplémentaire (reports) - Transferts de crédits - Exercice 1994.

94/554 - 3ème Congrès International des Villes Educatrices à Bologne - Déplacement d'une délégation de la Ville de Lille - Règlement des frais.

Adoptés.

94/520 - Surcoût TGV - Modalités de prise en charge - Convention financière avec la SAEM Euralille.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, le Groupe Communiste s'abstenant à l'exception de Monsieur VIRON.

94/564 - Emprunts obligataires - Modification temporaire des conditions d'émission.

Adopté.

INFORMATIQUE

94/441 - Achat du logiciel Ressources

94/442 - Avenant n° 2 au marché de location n° 668411 du système de gestion de la Bibliothèque Municipale.

94/443 - Demande de subvention pour la constitution d'une banque d'images scientifiques.

94/444 - Diffusion des Collections de la Bibliothèque Municipale sur CD ROM.

Adoptés.

.../...

ACTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

94/445 - Restauration de l'Hospice Général en vue de l'implantation de l'I.A.E. - Demande de subventions.

94/446 - Association Eura Santé - Adhésion de la Ville de Lille et présidence de l'Association.

Adoptés.

POLITIQUE DE LA VILLE

94/447 - Contrat de Ville - Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale - Convention avec le GEDAL pour le second semestre 1994 - Avenant.

94/448 - Contrat de Ville - Programme 1994 - Financement d'opérations par l'enveloppe communautaire "Développement Social Urbain des quartiers".

94/449 - Contrat de Ville - Programme 1994 - Quartier de Fives - Mise en place d'une structure de soutien au dispositif d'entreprises locales en lien avec les structures d'insertion.

94/450 - Contrat de Ville - Programme 1994 - Quartier de Wazemmes - Ateliers techniques d'initiation - Subvention à l'Association "Construire-Insertion".

94/451 - Plan de relance - Volet Politique de la Ville - Désenclavement du Jardin des Plantes par la réalisation d'une passerelle - Transfert de la maîtrise d'ouvrage à la CUDL.

Adoptés.

M. ROMAN - J'ai oublié de signaler dans les dossiers un dossier important parce qu'il est attendu par énormément de gens, c'est le démarrage en décembre 1994 de la construction de la passerelle qui va enfin relier le Quartier de Moulins au Jardin Botanique. Cela méritait d'être signalé.

Monsieur le Maire - Cela répond à une très grande attente. Je vois que cette annonce est accueillie dans la salle avec une grande satisfaction, alors, dans la ville, qu'est-ce que ce sera...

Monsieur ROMAN, je vous remercie d'avoir présenté ce Budget Supplémentaire.

Vifs remerciements également à M. MIGNON, notre Trésorier Principal, et à M. FLOTIN qui a la responsabilité du service des Finances. Je n'oublie pas, M. le Maire Délégué, d'associer la Ville d'Hellemmes et son Secrétariat Général ni le Secrétaire Général de la Ville de Lille et l'ensemble du personnel municipal. Merci à tous.

Nous avons encore un certain nombre de dossiers à examiner mais, à mon avis, cela devrait se faire assez rapidement. L'issue du Conseil Municipal est donc entre vos mains. Ou nous en avons pour plusieurs heures, ou la séance peut se terminer dans une petite heure.

Chemise n°5

VIE COMMERCIALE

Rapporteur : Monsieur DELANNOY
Conseiller Municipal Délégué

94/452 - Dérogation à la règle du repos dominical des salariés.

.../...

M. DONNAY - Un seul mot, Monsieur le Maire.

Cette dérogation m'interpelle. Je sais très bien que le personnel aux environs du marché doit travailler le dimanche, ce qui est depuis longtemps admis, mais j'ai quelques réserves sur les sociétés dont "l'interruption d'activité le dimanche pourrait nuire gravement à leur clientèle".

Vous savez très bien que les métiers alimentaires ont l'autorisation d'ouvrir le dimanche mais je voudrais que Monsieur DELANNOY me dise quelle sont dans son esprit les sociétés auxquelles l'interruption d'activité le dimanche pourrait nuire gravement ? Si on ne bloque pas cette dérogation aux sociétés alimentaires, je ne sais pas où on va s'arrêter parce qu'il est certain qu'une interruption d'activité pour un commerçant est toujours négative.

A l'extrême, on pourrait admettre que tous les commerçants doivent ouvrir le dimanche mais je ne suis pas d'accord avec cette position.

Monsieur le Maire - C'est une discussion générale que nous n'entendons pas ouvrir. La France a maintenant 3 millions de chômeurs qui ne demandent qu'à travailler même le dimanche mais il est vrai que les dérogatives à la règle du repos dominical ont toujours posé problème. Tout cela est très complexe car les opinions sur ce point diffèrent beaucoup.

Une loi est venue préciser un certain nombre de dérogations. A Lille, nous sommes très respectueux de la loi mais si celle-ci prévoit des dérogations, nous pouvons en tenir compte.

Elles s'appliquent au secteur alimentaire mais à d'autres également lorsque les villes ont des activités touristiques. La Ville de Lille est dans ce domaine en voie de classement si bien que le champ des dérogations sera étendu. De toute façon, le Conseil Municipal sera toujours informé et nous prendons nos décisions au sein de cette assemblée tout en veillant au respect de la loi.

Monsieur DELANNOY.

M. DELANNOY - La position du Conseil Municipal est toujours la même que celle qui a été prise en 1956 en ce qui concerne l'ouverture des magasins le dimanche. C'est simplement la réglementation d'une dérogation qui était en quelque sorte un droit d'usage.

En ce qui concerne les sociétés dont l'interruption d'activité le dimanche pourrait nuire gravement à leur clientèle, ce sont essentiellement des sociétés de services -les sociétés de gardiennage par exemple- Cela n'a donc rien à voir avec les ouvertures de magasins.

(Monsieur BARBAROSSA demande la parole).

Monsieur le Maire - Nous n'allons pas ouvrir ce débat. Il existe une loi qui précise que l'on ne peut travailler le dimanche que dans certaines conditions, on applique la loi c'est tout.

Monsieur BARBAROSSA.

M. BARBAROSSA - Le Groupe Communiste votera contre cette délibération parce que nous n'avons pas les éléments pour savoir de quoi on parle.

Vous dites que c'est l'application d'une loi. Il y a des dérogations à la demande du Préfet et on sollicite l'avis du Conseil Municipal, mais on ne sait pas sur quoi portent ces dérogations. "Les alentours d'un marché", je ne sais pas ce que c'est, je ne sais pas où cela commence et où cela s'arrête; "les activités auxquelles cela porterait gravement préjudice", c'est complètement subjectif, cela se définit, cela se discute. De plus, on fait référence à des conventions passées par le passé dont on ne connaît ni le contenu, ni les protagonistes. .../...

Nous ne souhaitons pas qu'avec une telle délibération on puisse ouvrir la porte à n'importe quoi et à n'importe quel abus. Nous n'avons pas les éléments permettant de juger que nous n'allons pas dans ce sens. Par conséquent, nous votons contre.

Je tiens à dire que le plan quinquennal pour l'emploi pousse complètement sur la dérégulation et qu'on a donc tendance à se méfier.

Monsieur le Maire - C'est quand même extraordinaire d'avoir cette position dans un pays où il y a 3 millions de chômeurs, où la société est en train de "pourrir", la jeunesse d'être "abîmée à mort". La Belgique est proche, elle ruisselle de toutes ces activités le dimanche et la France est frileuse. Nous vous soumettons un texte dont la seule finalité est d'opérer quelques ajustements dans un but d'harmonisation et immédiatement vous vous élevez contre cela !

Franchement que ce pays est difficile à diriger ... ! Que de contradictions entre ce chômage qui se généralise, ces millions de personnes qui réclament un travail et tous ceux qui ont des salaires, qui dirigent des commerces et disent "non, pas question de travail le dimanche".

Je vais vous donner un avis très personnel. Je m'inscris avec une volonté très forte -qui a toujours été la mienne- dans une politique d'évolution de la règle du repos dominical, en le faisant évidemment dans le respect de la loi et petit à petit.

Il n'est pas question bien sûr de faire à Lille autrement qu'à Carpentras, à Libourne ou à Quimper. Je vous ai livré simplement un petit projet personnel.

Moi aussi, j'ai été un salarié, un syndicaliste,... mais je me dis que si on était moins opposé à certaines mesures, on aurait peut-être un peu moins de chômage. Mais je peux me tromper.

Je suis content qu'un grand centre commercial soit maintenant ouvert à Euralille et je me dis que si on prenait des dispositions tendant à faire en sorte que les clients ne s'en aillent pas le dimanche le long de la frontière belge, ce serait sans doute une bonne chose pour tous ceux qui attendent du travail. Mais, superbe contradiction, la loi ne va pas dans ce sens alors n'en discutons pas !

Monsieur DELANNOY a préparé un texte qui s'inscrit dans le cadre de la loi, je ne vois pas ce qui vous gêne. Il s'agit de choses simples. Si je suivais votre "frilosité" je dirais aux employés municipaux de rester chez eux le dimanche, puisque vous êtes si attentif au repos dominical, mais je ne sais pas comment on nettoierait la ville ce jour-là !

Vous nous cherchez chicane sur ce texte qui ne contient rien de plus que ce que la loi autorise...

M. BARBAROSSA - C'est du chantage pour ceux qui n'ont que leur travail pour vivre ! Aucun respect des gens... !

Monsieur le Maire - Je ne vous permets pas de dire cela ! Mon discours est tout à fait cohérent vis-à-vis de ces millions de chômeurs qui n'en peuvent plus, et demandent à la France, à tous ceux qui ont un emploi d'avoir un geste de solidarité envers eux ! Ce dont nous avons parlé ce soir, ce que nous connaissons dans nos faubourgs populaires montre assez qu'on est en train de pourrir la société française en ne sachant pas prendre des mesures efficaces vis-à-vis de ceux qui sont au chômage !

Leur donner des activités, c'est leur donner la vie, telle est ma philosophie mais elle ne cadre pas avec la loi.

Monsieur DELANNOY, je vous redonne la parole.

.../...

M. DELANNOY - Il faut remettre les pieds sur terre et ne pas faire une histoire pareille pour un texte qui vraiment n'appelle pas de commentaires particuliers.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de trois marchés dominicaux qui existent depuis plusieurs générations. C'est un problème que je connais bien puisque j'ai été commerçant pendant des années dans le périmètre du marché de Wazemmes. Ces périmètres de marché sont totalement identifiés depuis les années 30, ce n'est donc pas une nouveauté et ce n'est pas une nouveauté que les magasins soient ouverts le dimanche autour du marché de Wazemmes, autour de Fives et autour de la place du Concert.

Ce qui est nouveau, c'est qu'il y a maintenant un accord paritaire sectoriel avec les représentants des employeurs et les centrales syndicales des salariés, et ce, en présence de l'Inspection du Travail. Simplement, on normalise un état de fait avec des règles bien précises qui défendent essentiellement les salariés des commerces de ces secteurs.

Voilà exactement ce qu'il en est.

Monsieur le Maire - Monsieur DELANNOY, vous avez bien parlé, les choses sont claires.

Cela, vous n'allez pas le récuser quand même !

Que ceux qui sont d'accord pour accepter cette proposition le manifestent en levant la main : les Membres du conseil Municipal à l'exception du Groupe URC et du Groupe Communiste (sauf Monsieur VIRON)

-- Avis contraires : Monsieur DONNAY, et le Groupe Communiste à l'exception de Monsieur VIRON.

- Abstentions : le Groupe URC à l'exception de Monsieur DONNAY.

La proposition est adoptée.

Monsieur SINAGRA.

M. SINAGRA - Je voudrais juste intervenir sur le dossier 94/520 intitulé "Surcoût TGV" pour avoir -mais pas forcément ce soir puisque vous avez d'autres obligations- un tableau qui reprenne exactement la participation que l'on peut escompter aujourd'hui (intérêts et capital) de la S.E.M. Euralille sur le surcoût du T.G.V.

Pour information, dans un bilan daté du mois d'octobre 1993 de la S.E.M. Euralille, apparaissaient 200 MF couvrant 136 MF d'emprunts et 64 MF d'intérêts. La S.E.M. prévoyait donc dans ses comptes de rembourser l'intégralité du surcoût du passage du T.G.V. Aujourd'hui, en faisant acte d'un article de la convention qui nous lie à Euralille, donc en toute parfaite légalité -ce dont je ne doute absolument pas-, dans un bilan de mai 1994, nous n'en sommes plus qu'à 140 MF.

Il y a une part qui est due à la renégociation de la dette et une autre due en fait à ce qui viendra à la charge de la Ville de Lille et qui n'était pas prévu.

Le différé d'amortissement, c'est un problème technique. Cela coûte un peu plus cher à la S.E.M. , c'est son problème. Aujourd'hui, nous ne sommes pas là pour en débattre, nous ne sommes pas dans le Conseil d'Administration de la S.E.M. Ce qui serait quand même intéressant, c'est que l'on puisse dire à l'heure actuelle vers quel chiffre on escompte voir le retour ou pas du paiement du surcoût du T.G.V. par Euralille.

.../...

Je rappelle pour tous ceux qui pourraient l'avoir oublié que ce surcoût était une "compensation" des terrains offerts par la Ville de Lille pour le franc symbolique à la S.E.M. Euralille.

Monsieur le Maire - Monsieur ROMAN.

M. ROMAN - Nous allons répondre très précisément avec des documents très clairs à la demande de Monsieur SINAGRA, cela le mérite.

La délibération d'aujourd'hui a un seul objet. Nous avons délibéré en indiquant que l'emprunt obligataire souscrit par la Ville sur une durée plus longue qu'initialement prévu serait affecté partiellement au remboursement surcoût T.G.V. Il nous faut donc délibérer à nouveau aujourd'hui pour ne pas bloquer l'opération.

Mais nous avons pris un double engagement auprès de Monsieur SINAGRA, représentant d'une autre collectivité à la S.E.M. Euralille. Le premier, c'est d'avoir des bilans -c'est la moindre des choses- qui correspondent entre le bilan d'Euralille et le compte de la Ville, et le deuxième est de faire un point très précis sur cette question, à travers les articles de la convention qui lie les remboursements à la cession des droits à construire.

Nous ferons donc le point sur ces deux questions avant le prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire - Monsieur SINAGRA, satisfaction ou pas sur cette question ?

M. SINAGRA - Oui.

Chemise n°6

PETITE ENFANCE

Rapporteur : Monsieur le Maire, en l'absence de Madame CARON, Conseiller Municipal délégué

94/453 - Subventions destinées aux Haltes-garderies, Mini-crèches, Structures mixtes, Crèches parentales et Lieux d'accueil parents-enfants.

Adopté.

Chemise n°7

PROTECTION DE L'ENFANCE

Rapporteur : Monsieur SULMAN,
Conseiller Municipal délégué

94/454 - Participation financière destinée à une association menant des actions de Prévention de la Maltraitance.

Adopté.

Chemise n°8

DECENTRALISATION

Rapporteur : Monsieur le Recteur DEBEYRE,
Adjoint au Maire

94/455 - Conseils de quartiers - Aides financières

94/562 - Crédits décentralisés.

Adoptés.

.../...

Chemise n°9

ETAT CIVIL - CIMETIERES

Rapporteur : Madame MERESSE.
Conseiller Municipal délégué

94/456 - Concessions et droits divers dans les cimetières - Tarification au 1er janvier 1995.

94/457 - Vacations funéraires dues aux Commissaires de Police - Relèvement du taux.

Adoptés.

Chemise n°9 bis

RELATIONS PUBLIQUES

Rapporteur : Madame DAVIDT.
Conseiller Municipal délégué

94/563 - Exposition Lille dans ses quartiers - Convention de mandat avec le GEDAL.

Adopté.

Chemise n° 10

PROPRETE - HYGIENE

Rapporteur : Monsieur VIRON.
Adjoint au Maire

94/458 - Bains-douches - Relèvement des tarifs.

94/459 - Entretien des grands espaces - Marché à commandes sur prix unitaires - Années 1995 à 1997.

94/460 - Grand Palais - Euralille - Nettoyage des voies - Marché - Année 1995.

Adoptés.

Chemise n° 11

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Rapporteur : Monsieur BERTRAND.
Adjoint au Maire

94/461 - Stationnement sur voirie - Approbation du compte rendu financier 1993.

94/462 - Stationnement sur voirie - Approbation du budget prévisionnel - Année 1995.

Adoptés à la majorité, le Groupe Communiste votant contre à l'exception de Monsieur VIRON.

94/463 - Stationnement des véhicules des personnes handicapées - Gratuité - Proposition.

94/464 - Rue Pierre Legrand - Création d'un parking public - Dénomination.

94/465 - Avenant n°3 à la convention pour la réalisation et l'exploitation du parc de stationnement de la place Louise de Bettignies.

Adoptés.

.../...

94/466 - Parkings Euralille - Convention d'affermage avec la Compagnie Générale de Stationnement.

Adopté à la Majorité, le Groupe Communiste votant contre à l'exception de Monsieur VIRON et le Groupe Ecologiste et Alternatif s'abstenant.

Monsieur le Maire - Monsieur BERTRAND, quelques minutes d'intervention peut-être ?

M. BERTRAND - Monsieur le Maire, je voudrais souligner une délibération concernant le stationnement des véhicules des personnes handicapées où la gratuité est proposée. Je tiens à préciser que c'est une gratuité au titre de la solidarité.

En effet, nous sommes passés du système des parcmètres à celui des horodateurs et le fait que les horodateurs ne soient pas à chaque place oblige les handicapés à des déplacements qui les pénalisent par rapport aux personnes valides. C'est donc une manière de leur permettre de trouver une place plus facilement.

Monsieur le Maire - Merci.

Monsieur HASCOET.

M. HASCOET - Quelques mots pour poursuivre une conversation qui s'était interrompue il y a quelques semaines lors du dernier Conseil Municipal.

Nous nous abstiendrons sur la délibération qui concerne la concession du parking à la Société Générale de Stationnement. Mais au-delà de cette acte, je voudrais reprendre les termes de ce que je voulais exprimer plus clairement la dernière fois, puisque ce sujet est aujourd'hui à l'ordre du jour.

S'agissant de la question même du stationnement de manière générale, nous considérons que la proportion des places de plus en plus nombreuses qu'il convient de dégager dans l'espace urbain de la ville de Lille est d'environ 1/8ème pour les Lillois, pour être très clair, par rapport à ceux qui fréquentent Lille momentanément ou durablement dans la journée ou le soir et qui viennent de la grande agglomération, voire de beaucoup plus loin.

Donc, sauf à considérer que la dynamique de "mitage" et de "grinotage" progressif, par l'attraction que l'on produit en créant des parkings supplémentaires dans l'hypercentre de Lille est une stratégie urbaine valable mais nous estimons pour notre part que la problématique est complètement inverse. Il convient aujourd'hui de poser la question de fond : comment et avec quelles réflexions et décisions pouvons-nous effectivement construire une stratégie efficace pour que les gens fréquentent Lille sans être obligé année après année, mois après mois, de voir les trottoirs se restreindre, les bandes de stationnement s'élargir et les arbres dans les cours de lycées disparaître pour mettre des voitures supplémentaires ? Il y a un problème de fond.

La dernière fois, vous m'avez répondu, Monsieur le Maire, que les Lillois ne me comprenaient pas, mais je pense que dans les mois qui viennent, nous aurons l'occasion de nous expliquer avec eux -je voulais préciser cette pensée-.

Nous avons cette analyse critique technique lors de la délibération d'avril 1990 sur Euralille, nous sommes conformes et cohérents. Le problème urbain aujourd'hui est de voir comment on peut organiser la demande de mobilité et les flux sans accentuer par nos propres décisions le fait que de plus en plus de voitures veulent de plus en plus d'espace, espace dont on prive les autres usagers de la ville.

Je rappellerai simplement une statistique : 52 % des Lillois (chiffre du C.E.T.E., Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement) sont majoritairement des piétons dans leurs déplacements quotidiens. C'est à eux qu'il faut rendre en partie la ville. .../...

Monsieur le Maire - Monsieur HASCOET, je pense que nous faisons en sorte de rendre la ville aux piétons. Nous n'avons pas cessé d'aménager des rues en voies piétonnes, d'élargir le centre aux piétons et les dernières dispositions prises en ce qui concerne la rue de Paris ne font que confirmer notre souci de développer le nombre des rues piétonnes.

Par ailleurs, je veux bien que nous ayons une discussion au sein du Conseil Municipal sur l'ensemble de la question mais je crois que vous avez une vue utopique d'une ville où la rencontre entre les voitures et les piétons se ferait d'une façon tout à fait idyllique, ville qui n'existe pas. Je vois que dans toutes les villes, en particulier celles que l'on qualifie de belles et confortables, on réalise des parkings pour les voitures, et c'est ce que nous faisons à Lille.

Nous avons connu des désordres il y a quelques années, aucun automobiliste ne voulait se garer dans les parkings. Maintenant c'est chose faite. Il y a de plus en plus de personnes qui viennent de l'extérieur et je ne sais pas ce que deviendrait Lille si nous n'avions pas ces parkings.

Je suis pour les transports en commun. Nous avons choisi de construire un métro mais son coût hypothèque nos finances locales et les finances communautaires jusqu'en l'an 2000, je ne vois pas comment nous pourrions lancer de nouvelles lignes de métro. Ce dont je suis persuadé, c'est qu'un tel projet provoquerait une belle agitation sur les bancs du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire.

Nous avons choisi, car c'est primordial d'aménager des lignes privilégiant les liaisons entre Lille-Roubaix-Tourcoing qui profiteront de ce fait aux différentes villes situées sur le parcours du métro, mais on ne peut pas les multiplier indéfiniment.

~ Le problème n'est pas le manque de transports en commun, ce qu'il faut surtout c'est imposer des règles à ceux qui veulent absolument prendre leur voiture.

Sans quoi vous êtes dans l'utopie la plus totale. La ville doit être aménagée et peut être mieux aménagée, c'est à cela qu'il faut travailler et vous pourriez dans ce cadre nous apporter une contribution utile. Il n'est pas en notre pouvoir d'empêcher les gens de prendre leur voiture mais il est en notre pouvoir de les inciter à les mettre dans des endroits déterminés.

Pour ce faire, il faut régler le problème du stationnement et des parkings.

Dans un autre registre, j'entendais ce matin, je ne sais quel constructeur, dire qu'à partir de l'an 2000, les voitures électriques feraient parler du marché de l'automobile et que l'on pouvait s'attendre dans les premières années du prochain siècle, à voir circuler un quart de voiture, à l'électricité.

Si cela se généralise, nous ferons tout à Lille pour aller dans ce sens.

Monsieur HASCOET, je vous estime beaucoup, alors feignez de nous estimer aussi. Certaines de vos idées manquent de réalisme et si je les appliquais en tant que Maire de Lille, ce serait la révolution. Il faut tout de même convenir de cela.

Quant à un monde futur sur lequel vous voulez anticiper, oui, nous pouvons en discuter, mais que voulez-vous ? Il faut prendre en compte également certaines contingences. Un exemple : nous réclamons tous le contournement Sud, parce qu'il y a trop de transit dans la Ville de Lille. Ce serait une bonne chose et pour les Lillois et pour ceux qui viennent à Lille pour le commerce. Je vois pourtant que vous n'êtes pas tout à fait d'accord là-dessus alors qu'il s'agit d'une nécessité.

.../...

Très amicalement, nous n'avons pas tous sur ce plan, des positions semblables. Mais convenez que vous êtes les seuls à promouvoir des idées qui ne peuvent pas être mises en application actuellement. Je ne vois pas comment je pourrais dire aux gens de ne plus utiliser leur voiture.

En revanche, je suis d'accord pour que l'on ait "une politique de la voiture" qui permette de dégager le centre-ville et de garer les voitures dans des parkings. Comment voulez-vous faire autrement ?

M. HASCOET - si c'est une question, je vous ferai la démonstration de propositions qui ne sont pas utopiques mais très réalistes et qui seront chiffrées et techniquement évaluées.

Monsieur le Maire - Sur quoi ?

M. HASCOET - Sur un ensemble de dispositions permettant d'aborder la question autrement -je suis en train d'y travailler-. Croyez-moi, faites-moi confiance, vous aurez à connaître ces propositions en temps utile.

Monsieur le Maire - Monsieur HASCOET, dès que vous en aurez terminé, je recueillerai bien volontier vos propositions. J'ai conscience que beaucoup de chose peuvent être faites pour améliorer la circulation et le stationnement. Nous avons pour cela besoin de travailler ensemble afin de fixer les détails et les mesures un peu plus lourdes, c'est vrai.

Enfin, nous n'avons pas fini de discuter sur ce thème.

Monsieur BARBAROSSA.

M. BARBAROSSA - Monsieur le Maire, chers collègues, de nombreuses actions ont eu lieu et se poursuivent pour s'opposer à l'extension et à l'augmentation du stationnement payant. Ces actions ont déjà à leur actif le retrait des mesures qui étaient prévues pour le Boulevard Jean-Baptiste Lebas et le Quartier Vauban. Ceux qui s'y opposent ont donc toutes les raisons de continuer à se rassembler et à se manifester.

Qui sont-ils ? Que pensent-ils ?

Parmi les actions en cours, il y a la carte pétition distribuée par les militants communistes et qui se présente comme un fac-similé de P.V.

Les réponses que nous avons reçues portent témoignage. Ce qui revient le plus souvent, c'est l'injustice d'une mesure qui une fois de plus frappe les bas salaires, et nombreux sont les salariés qui considèrent que leurs salaires sont bas ; une mesure qui frappe les gens modestes, les Smicards, ceux qui viennent à Lille comme intérimaires, en formation, pour essayer de sortir du chômage, pour travailler sur les chantiers. Cela figure pratiquement sur toutes les réponses.

Ce caractère discriminatoire est exprimé avec des formules telles que : "le stationnement est réservé à certaines classes sociales", "aux riches", ou souligné par "le privilège de stationnement gratuit et protégé dont bénéficient les hauts cadres des entreprises ou certains élus", dont un pétitionnaire souligne "qu'ils n'ont de problèmes ni de revenus ni de stationnement".

Qu'on l'apprécie ou non, ce sentiment d'injustice et de discrimination contre les bas salaires, contre les petits, est fortement exprimé et il vaudrait mieux en tenir compte car cela concerne la majorité des Lillois. D'autant que ce sentiment est doublé de la colère de ne jamais être consulté. "On ne nous demande jamais notre avis mais il faut toujours sortir le porte-monnaie", dit un pétitionnaire.

.../...

Nouvelle agression contre les petits salaires. Les projets d'extension et d'augmentation des parkings payants sont aussi perçus comme une menace contre l'emploi lui-même.

Très nombreux sont ceux qui écrivent qu'il est intolérable de devoir payer pour travailler. Nombreuses sont les femmes avec enfants à charge auxquelles cela va encore compliquer la vie. Et ce que l'un exprime en écrivant : "on nous fait payer cher la "chance" d'avoir un emploi", nombreux sont ceux qui l'exprime par l'angoisse de ne pas pouvoir tenir ; d'autant que les transports en commun ne sont pas adaptés à leurs problèmes ou reviennent plus cher encore que la voiture avec stationnement payant.

Je ne vous révélerai rien en vous disant l'exaspération des automobilistes devenus - comme le dit un salarié- de véritables "vaches à lait" et même -comme le dit un autre- "traités comme des délinquants", celui-là même qui regrette que la Ville s'y mette aussi en se demandant avec beaucoup d'autres où est le social là-dedans.

Revient aussi de manière insistante la question des impôts locaux, des impôts déjà élevés qui devraient permettre -dit l'un- "des services publics permettant à tous l'accès à la Ville et au travail", et qui devraient pour d'autres permettre "d'assurer des services dont on ne dispose pas, notamment celui de ne pas se faire régulièrement casser la voiture".

Le sentiment qu'Euralille se construit sur le dos des salariés et des Lillois qui ont peu de moyens apparaît également.

Voilà à grands traits ce que disent ceux qui nous ont écrit. Chaque carte-lettre mériterait d'être lue mais je ne veux pas abuser de votre temps. Je pense avoir été fidèle à ceux qui nous ont fait confiance pour être leur porte-parole au Conseil Municipal.

Ceci amène le Groupe Communiste à réaffirmer son hostilité à la décision d'extension et d'augmentation des stationnements payants, à demander une fois de plus que cette décision soit annulée et que l'on organise une véritable consultation démocratique sur les questions de transport et de stationnement. Car nous avons pu noter aussi que les transports en commun ne répondent pas aux besoins de nombreux salariés et que ceux-ci font des propositions.

Nous avons la certitude que ces mesures vont provoquer beaucoup plus de dégâts, vont déstabiliser bien plus de personnes qu'on veut bien l'admettre ici. Les témoignages personnels que nous avons reçus nous ont montré la diversité et le nombre des situations particulières pour lesquelles ce stationnement payant va être une véritable agression et va rompre des équilibres fragiles.

Nous souhaitons que la Majorité en tienne compte, et si ce n'était pas le cas, nous voulons assurer tous ceux que cela concerne que nous ferons tout ce qui dépend de nous pour qu'ils soient entendus.

En conséquence, le Groupe Communiste vote contre les délibérations 94/461, 94/462 et 94/466.

Monsieur le Maire - Monsieur BARBAROSSA, on connaît votre point de vue, vous en faites part bien souvent lors de nos réunions du Conseil Municipal et vous les répérez certainement beaucoup, d'ici au mois de juin.

Vous pouvez avoir ce genre de position en ce qui concerne le stationnement payant mais vous devez savoir que dès le moment où on modifie des situations de fait, il est toujours très difficile de les faire accepter, cela prend souvent deux ou trois mois.

.../...

Mais, vous verrez, la Ville retrouvera son équilibre, d'autant que nous sommes décidés à mener une politique de stationnement intégrant la mise en service de parkings de dissuasion dont les tarifs sont peu élevés. Toutes les Villes, quelle que soit leur sensibilité politique -je m'en excuse-, agissent de la même façon. C'est la première chose.

Deuxièmement, sans doute parce qu'on se rapproche des élections, vous parlez de discriminations, d'avantages accordés à certains, soyez sérieux ! Je ne sais pas comment on pourrait instaurer un régime tenant compte des revenus, des particularités de chacun.

Non, un automobiliste est un automobiliste. Nous ne faisons que prendre des mesures d'ordre général qui s'appliquent à tous, sans aucune discrimination. La seule différence est que le stationnement est plus cher dans le centre qu'en périphérie.

Quant aux exonérations, Monsieur BARBAROSSA, je m'inscris en faux contre ce que vous dites. Aucune dérogation n'est accordée à qui que ce soit.

Il faudra me donner la recette pour avoir à la fois une Ville sans contraintes et une Ville plus attractive, une Ville où on travaille davantage, et où les activités se développent.

Puisque vous lancez des idées, permettez-moi de le dire, le Parti Communiste se trompe depuis vingt ans. Lorsque j'étais le premier à déclarer qu'il fallait dans cette région du Nord - Pas-de-Calais des emplois tertiaires, on disait : "MAUROY veut du tertiaire alors que c'est du secondaire qu'il faut. Les socialistes ne sont pas attentifs à la façon dont fonctionne l'économie, ils ont des vues sur des économies et décident de tout".!!

Il était parfaitement évident que les emplois secondaires allaient diminuer. On a perdu 300.000 emplois secondaires en 25-30 ans, et si on n'avait pas créé de tertiaire, où en serions-nous ? Vous ne seriez pas assis mais debout pour crier la tragédie du monde ouvrier, la tragédie des ouvriers du Nord - Pas-de-Calais.

Heureusement, 300.000 emplois tertiaires ont été créés dans les Villes, en particulier dans la métropole et cela parce que l'économie avance, qu'elle est différente de celle qu'on a connue pendant un siècle et demi. Je reste fidèle à ce siècle et demi du charbon, de l'acier, car j'ai été élevé dans un village ouvrier, Monsieur BARBAROSSA, parmi les mineurs et les sidérurgistes mais je suis aussi aux côtés de mes petits enfants qui, eux, vivront au 21ème siècle dans un monde où les activités tertiaires seront prioritaires.

Dans la métropole, on a remplacé 144.000 emplois secondaires par près de 150.000 emplois tertiaires. J' étais de ceux qui ont eu le courage de vous dire qu'il fallait avancer dans le tertiaire, et vous avez dit non. Vous avez eu tort, l'économie maintenant, c'est le tertiaire.

Euralille, vous le considérez comme pimpant. D'accord,.. mais je vais vous dire le fond de ma pensée en ce qui concerne Euralille. Je pense que c'est la turbine tertiaire. De la même façon qu'au siècle dernier, les hauts fourneaux ont généré des milliers d'emplois, ce sont les grandes turbines tertiaires, comme Euralille qui créent aujourd'hui des emplois.

Vous nous "chantez" toujours qu'il faut des emplois. Pendant ce temps, nous construisons, permettant ainsi, la création d'un millier d'emplois, et lorsque Euralille sera entièrement terminé, ce sera 5 à 6.000 emplois. Voilà la turbine tertiaire.

Je ne vous dis pas qu'il ne faut que des turbines tertiaires, je souhaite que les entreprises du secondaire continuent et même qu'elles prospèrent, mais il faut accepter le tertiaire et ne pas toujours lancer cette même plainte.

.../...

Lorsque sur le campus de l'Institut Pasteur, le C.N.R.S. va ouvrir des postes à 300 chercheurs, vous allez voir, à partir de là, le nombre d'emplois tertiaires qui va en découler.

Eh bien voilà, nous nous inscrivons dans cette démarche qui est un hymne à la vie, un hymne au travail pour tous. Nous ne voulons pas rester sur des vues du passé qui consistent à dire que le tertiaire n'existe pas ou "sus au tertiaire". C'est une très mauvaise politique que d'éveiller ainsi, chez des gens qui sont quelquefois malheureux, cette espèce de rage contre des installations nouvelles qui sont en fait des usines d'aujourd'hui.

Euralille n'est pas autre chose qu'une usine. Je vous l'ai déjà dit. Si vous insistez et si j'insiste également, c'est sans doute parce que ce débat est capital pour les Lilloises et les Lillois. Ou bien ils souhaitent être administrés par ceux qui veulent remonter le passé, qui poussent des grands cris sur le chômage mais dont la politique n'arrivera pas à le juguler, ou bien, ils veulent être administrés par ceux qui s'ouvrent largement vers l'avenir, qui n'acceptent pas le chômage et qui, un jour, triompheront de la situation.

Voilà la réalité.

Bien. Nous passons à autre chose.

M. BARBAROSSA - Je souhaiterais intervenir.

Monsieur le Maire - Non, nous n'allons pas continuer comme cela, Monsieur BARBAROSSA ! D'ailleurs, vous avez fait un long discours qui n'était pas tout à fait prévu...

M. BARBAROSSA - Ce n'est pas moi qui tenais les plumes, ce n'est pas moi qui faisais les cartes-lettres, nous les avons reçues ! La moindre des choses, au lieu de faire un long monologue, c'est de débattre !

Monsieur le Maire - Je m'en excuse, Monsieur BARBAROSSA ...

M. BARBAROSSA - Vous refusez toujours de répondre aux gens qui ont écrit. Je n'ai rien inventé ! Je peux vous montrer les témoignages ! Répondez à ces gens !

Monsieur le Maire - Je vous en prie ... Je vais vous répondre de façon simple. La Ville de Lille ne peut pas admettre que ses habitants ne puissent plus, ni circuler, ni stationner en raison du grand nombre de personnes extérieures à la Ville qui viennent y travailler.

Il faut que chacun fasse un effort pour qu'un juste partage des places s'établisse entre les Lilloises et les Lillois dont vous êtes chargé de défendre les intérêts, ceux qui viennent à Lille, notamment pour leurs achats et ceux qui viennent y travailler.

Je me permettrai d'ajouter, Monsieur BARBAROSSA, que j'appuierai votre action et celle des travailleurs -je vous l'ai déjà dit- mais au lieu de vous en prendre uniquement au Maire de Lille, vous devriez également vous adresser aux entreprises lilloises, et en particulier aux administrations, pour leur dire qu'une loi existe, obligeant tous les propriétaires à aménager des places de stationnement dès lors qu'ils édifient une construction.

La Ville de Lille a trouvé une solution pour que ses employés aient un parking. La Communauté Urbaine de Lille en a fait autant. Ceux qui dirigent des entreprises publiques et des entreprises privées, ont la même responsabilité vis-à-vis de leurs employés.

.../...

Vous devriez donc nous soutenir pour exiger des entreprises qu'elles répondent à leurs obligations et faire entendre aux travailleurs que leurs actions devraient également tendre à obtenir de leurs propres employeurs qu'ils fassent des parkings.

Si les grandes administrations, les P et T, etc, réalisaient des parkings, il n'y aurait plus de problème.

C'est cette politique-là qu'il faut essayer d'imposer. Celle d'un stationnement rationalisé.

Je crois que beaucoup l'ont compris, les commerçants, par exemple, qui reconnaissent qu'avoir des horodateurs et un double mouvement de circulation, c'est une bonne chose pour le commerce et pour les Lillois.

Voilà. C'est peut-être la deuxième ou troisième fois que l'on s'oppose de cette façon sur ce point, mais je défends une politique qui a quand même le mérite de s'inscrire dans une logique de défense des Lillois. Mais comme je suis aussi très attentif aux droits des travailleurs, je souhaiterais -et je suis prêt- que les délégations nous soutiennent pour réintervenir auprès de leur direction.

Alors, que tout le monde se donne la main pour avoir cette politique. C'est la bonne, car elle permettra à tout le monde d'obtenir une place de parking et on pourra, comme le désire Monsieur HASCOET, donner la Ville aux piétons.

Monsieur BERTRAND.

M. BERTRAND - L'automobile, c'est un peu comme l'affaire DREYFUS, cela rend les gens passionnés surtout quand il faut la garer.

Je ne mettrai pas de passion dans le débat, je veux simplement apporter un certain nombre d'informations. Tel que le débat est parti, on laisserait penser que rien n'a été fait. J'ai reçu longuement un syndicat, la C.G.T., venu m'apporter pour vous, Monsieur le Maire, un grand nombre de pétitions, c'est d'ailleurs de ces pétitions dont il s'agit.

On a engagé conversation, c'était d'ailleurs très sympathique -à force de se rencontrer, on finit par devenir amis-. La tonalité n'était pas du tout celle que Monsieur BARBAROSSA a donné à ce débat. Je crois que j'avais vu quelques élus communistes aussi.

Cette délégation, qui représentait plusieurs entreprises aussi bien du secteur Vauban que de celui du Boulevard des Ecoles ou celui de la rue Paul Duez et autres, a parfaitement compris le but de nos propos.

En effet, entre la première rencontre du mois de juillet et la rencontre que nous avons eue au mois de septembre, nous avons pris en compte un nombre important de leurs revendications, et l'extension du stationnement payant dans les secteurs qui sont les secteurs critiques pour le stationnement des personnes qui viennent travailler à Lille ne prendra effet que lorsque des solutions alternatives correctes auront été aménagées, c'est-à-dire l'aménagement dans le secteur du Boulevard Vauban du Champ de Mars, l'aménagement dans le secteur de la rue Paul Duez des parkings Norexpo.

Nous aurons encore un entretien avec eux pour présenter les conditions dans lesquelles ce stationnement de dissuasion pourra être réalisé.

Par conséquent, il y a effectivement concertation et discussion avec les salariés des administrations et des entreprises de ces secteurs. Nous pouvons d'ailleurs leur fournir une belle revendication syndicale. Dans un certain nombre d'entreprises et d'administrations, des places de stationnement existent mais elles sont réservées à certaines catégories de personnels.

.../...

Quelle belle lutte pour réclamer l'égalité de tous devant le stationnement.

Monsieur le Maire - Je vais redemander à Monsieur VAILLANT de prendre la présidence du Conseil Municipal, je m'en excuse.

Je vous dis bonsoir -je le dis avec un clin d'oeil à Monsieur BARBAROSSA- Je m'en vais vers une Ville qui s'appelle Rotterdam, vers une autre Ville qui s'appelle La Haye, vers des Villes des Pays-Bas. Je vais discuter avec les autorités de ce pays, du problème de la drogue, alors que je ne suis pas d'accord avec la politique qu'elles mènent à ce sujet. J'ai des choses à leur dire, et j'espère que les Procureurs qui m'accompagnent vont m'aider à le faire.

Par ailleurs, je sais que je vais arriver ce soir dans une Ville où la circulation sera très fluide. Demain matin, je me réveillerai et la circulation sera toujours aussi fluide. Je verrai beaucoup de piétons dans les rues et peu de voitures alors qu'elles sont nombreuses mais c'est tout simplement parce qu'elles se trouvent dans les parkings. Il y a quelques années, en effet, ces grandes Villes ont mené des politiques tout à fait cohérentes pour que leur Ville ressemble un peu à la campagne : On se demande comment elles ont réussi ce tour de force.

Moi, je travaille pour que dans quelques années, la Ville de Lille soit comme ces villes néerlandaises, une Ville à la campagne, une Ville livrée aux piétons avec des voitures situées dans des parkings en sous-sol ou retenues à l'entrée de la Ville.

M. VAILLANT - Je prends le relais.

POLICE MUNICIPALE

94/467 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

94/468 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

94/469 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

94/470 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

94/471 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

94/472 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

94/473 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

Adoptés.

PREVENTION

94/474 - Contrat de Ville - XIe Plan - Prévention de la Délinquance - Actions de prévention 1994 - Subventions de la Ville - Répartition.

Adopté.

.../...

Chemise n° 12

URBANISME

Rapporteur - Monsieur CACHEUX
Adjoint au Maire

94/475 - Application de l'article 26 de la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République - Commission consultative pour le service public délégué en matière d'aménagement - Décision de création - Désignation de ses membres.

Adopté.

94/476 - Opération "ARSENAL DES POSTES" - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte rendu d'activité au concédant.

94/477 - Opération "SOUHAM" - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte rendu d'activité au concédant.

94/478 - Opération rue de Cannes - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte rendu d'activité au concédant.

94/479 - Opération "FLANDRE-GAMBETTA" - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte rendu d'activité au concédant.

94/480 - Opération MARACC - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte rendu d'activité au concédant.

94/481 - Immeuble 84, rue de Trévisse - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte rendu d'activité au concédant.

94/482 - Opération rue Courtois - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte rendu d'activité au concédant.

94/483 - Opération Roland-Auber - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte rendu d'activité au concédant.

94/484 - Opération Dordin-Papin SEMO - Traité de concession à la SORELI - Approbation des deux comptes rendus d'activités au concédant.

94/485 - Opération Ilot Coqueret (cour Carnin) - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte rendu d'activité au concédant.

94/486 - Opération Direction Départementale des Services Fiscaux - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte rendu d'activité au concédant.

94/487 - Bureau des Postes de Lille-Sud - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte rendu d'activité au concédant.

Adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés, le Groupe URC s'abstenant.

94/488 - Association des Paralysés de France - Service Accessibilité - Demande de subvention.

94/489 - Ravalement de façades - Subventions.

Adoptés.

.../...

ACTION FONCIERE

94/490 - Emprise de terrain sise à Lille 34, rue de Maubeuge - Achat au franc symbolique à la Société Anonyme GROCAST.

94/491 - Immeuble sis à Lille 33, rue de Thumesnil - Vente par la Ville de Lille à la Société Anonyme d'H.L.M. de Lille et Environs.

94/492 - Achat par la Ville aux Consorts ENGRAMER d'une emprise de terrain sise à Lille, Cité Saint-Maurice.

94/493 - Raccordement routier sur Boulevard Périphérique - Cession gratuite par la Ville de Lille à la Communauté Urbaine de Lille d'un terrain sis à Saint-André, Boulevard Robert Shumann.

94/494 - Vente par la Ville de Lille à la SLE d'un ensemble immobilier sis à Lille, Cour Rémy - 65 à 73, rue des Meuniers et 128-130 et 146 bis, Boulevard Victor Hugo.

94/495 - Ilot Sainte Catherine/rue Léonard Danel - Vente par la Ville de Lille à l'Office Public d'HLM de la CUDL.

94/496 - Elargissement de la rue Courmont à Lille - Cession par la Ville de Lille à la Communauté Urbaine de Lille.

94/497 - Vente par adjudication publique de l'ensemble immobilier sis à Lille 6-6 bis, rue de la Halloterie.

94/498 - Echange de terrains Ville de Lille/SNCF pour la construction de la ligne nouvelle du TGV Nord.

94/499 - Terrain sis à Lille, rues Leuty et Salomé - Achat par la Ville de Lille d'une partie de parcelle pour l'implantation d'un CD Câble.

94/500 - Terrain sis à Lille rue Léon Tolstoï - Vente par la Ville de Lille à l'ONERA.

94/501 - Immeuble sis à Lille, 75, rue du Faubourg de Roubaix - Offre de délaissement au profit de la Ville de Lille.

94/502 - Immeuble sis à Lille 84 Quai de l'Ouest et 3 cité Henninot - Achat par la Ville de Lille.

94/503 - Immeuble sis à Lille 98-100 rue Esquermoise - Vente par voie de consultation.

94/504 - Vente par la Ville de Lille des immeubles sis à Lille 20-22-24, rue de la Baignerie.

94/505 - Immeuble sis à Lille 139, rue de Saint-André - Vente par la Ville de Lille.

94/506 - Immeuble sis à Lille 19, rue Lamartine - Achat par la Ville de Lille aux Consorts BRANLY.

94/507 - Achat par la Ville de Lille à l'Association Diocésaine d'une parcelle de terrain sise à l'arrière de l'immeuble sis à Lille, 3, rue Berthelot.

94/508 - Immeubles communaux sis à Lille rue Champollion, 38 à 48 Pavillon Sainte-Marthe - Vente par la Ville de Lille.

94/509 - Immeuble communal sis à Lille 51, rue Désaugiers - Vente par la Ville de Lille.

Adoptés.

.../...

Je ferai trois observations rapides.

La première, c'est la série de comptes rendus d'activités au concédant que fait la SORELI sur l'ensemble des opérations qui lui ont été concédées par la Ville. Il s'agit d'une obligation légale. C'est l'occasion de vérifier l'avancement raisonnable d'un certain nombre d'opérations, malgré la crise immobilière dont Lille n'a pas été épargnée, même si l'agglomération lilloise a été moins touchée que d'autres agglomérations.

Dans l'action foncière, je veux simplement mentionner deux dossiers.

Le premier est relatif à la vente par la Ville de Lille à l'Office d'un terrain situé dans le Vieux-Lille. Il s'agit de poursuivre ce qui a été mené depuis fort longtemps, à savoir la facilité qu'offre la Ville à un certain nombre d'intervenants sociaux. Ici, c'est le cas de l'Office et cela a aussi été le cas d'autres intervenants comme l'OPAC du Nord ou certaines Sociétés Anonymes d'H.L.M. pour permettre la présence du logement social dans l'ensemble des quartiers de la ville, et même dans les quartiers les plus recherchés.

Le deuxième dossier que je veux évoquer très rapidement, c'est la consultation que nous entreprenons sur le 98/100 rue Esquermoise en liaison avec la Communauté Urbaine qui est propriétaire des autres habitations, afin de faire en sorte que l'on trouve quelqu'un et donc un promoteur -l'ensemble des promoteurs sont consultés- pour réhabiliter cette perspective de la rue Thiers-rue de Tenremonde qui a représenté pendant des années une friche urbaine dans cette rue Esquermoise.

Voilà très rapidement ce que je voulais mentionner, Monsieur le Maire.

M. VAILLANT - Merci.

Monsieur BIENVENU.

M. BIENVENU - Je me permets de préciser que le groupe d'Opposition s'abstiendra sur les dossiers de la SORELI, compte tenu -on en a déjà débattu- de l'importance des engagements financiers à la charge et au risque de la Ville. Vous venez d'employer les termes "avancement raisonnable", nous pensons plutôt que c'est un avancement précaire et nébuleux.

Nous préférons donc nous abstenir sur ces dossiers.

M. VAILLANT - C'est votre point de vue. Comme je n'ai pas d'autres remarques, ces dossiers sont adoptés moins l'abstention de l'Opposition.

Chemise n° 13

TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur WINDELS.
Adjoint au Maire

94/510 - Espace de lecture de Lille-Sud - Appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution - Procédure d'urgence.

94/511 - Crèche de Moulins - Appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution - Procédure d'urgence.

94/512 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - 2ème tranche - Demande de subventions - Maîtrises d'œuvre - Avenant.

.../...

94/513 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - Lot n° 10 - Plomberie sanitaire - Avenant n° 2.

94/514 - Centre de distribution de vidéocommunication - 5ème tranche - Lots n°s 1 - 2 - Avenant n° 2.

94/515 - Friche Roquette - Aménagement d'un pôle sportif - 1ère tranche - Appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution - Procédure d'urgence.

94/516 - Commune Associée d'Hellemmes-Lille - Réaffectation du Rez-de-chaussé de l'espace des acacias - Préparation du dossier d'exécution - Travaux préliminaires.

Adoptés.

GESTION DU PATRIMOINE

94/517 - Terrain d'accueil des gens du voyage - Convention de mise à disposition avec SITAN.

M. VAILLANT - Monsieur PLANCKE.

M. PLANCKE - Sur la 94/517 Terrain d'accueil des gens du voyage, nous nous abstenons, non pas sur le fond, pas sur la politique mise en place avec la Communauté Urbaine sur les terrains d'accueil des gens du voyage, puisque là, Lille joue son rôle, mais sur le projet en cours visant à déménager le terrain qui est actuellement à Saint-André pour le repositionner sur un terrain situé entre le boulevard périphérique et la Deûle.

Le projet tel qu'il est aujourd'hui a évolué, c'est-à-dire qu'il permet la continuité de ce que je persiste à appeler la "promenade du Préfet".

Mais aujourd'hui -j'ai vérifié tout à l'heure-, ce terrain ne prévoit toujours un accès automobile pour ces gens du voyage que par le boulevard périphérique, et je crois qu'il n'est pas raisonnable de prévoir qu'un terrain d'accueil des gens du voyage ne puisse être accessible qu'en voiture à partir d'un boulevard périphérique.

Donc, dans l'état actuel du dossier, nous nous abstenons.

M. VAILLANT - L'ensemble du dossier est adopté, moins cette abstention.

94/518 - Terrain boulevard de l'usine - Bail emphytéotique consenti par l'Office Public HLM de la CUDL au profit de la Ville.

94/519 - Servitude de passage sur le terrain communal 10-16, rue de la Baignerie cadastré KS 76.

Adoptés.

chemise n° 14

ACCESSIBILITE AUX HANDICAPES

Rapporteur : Monsieur COLIN,
Adjoint au Maire

94/521 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées - Répartition des crédits.

Adoptés.

.../...

Chemise n° 15

ACTION ET DEVELOPPEMENT CULTURELS

Rapporteur : Madame BUFFIN,
Adjoint au Maire

94/522 - Association Son et Couleur - Subvention complémentaire.

94/523 - Musique Nouvelle en Liberté - Partenariat - Répartition.

94/524 - Monuments Historiques - Eglise Saint-André - Restauration du tableau du chœur - Financement.

94/525 - Edifices cultuels - Eglise du Sacré Cœur - Restauration de vitraux.

94/527 - Musée de l'Hospice Comtesse - Modification des tarifs d'entrée.

94/528 - Musée de l'Hospice Comtesse - Acquisition d'une pièce d'orfèvrerie lilloise.

94/529 Musée de l'Hospice Comtesse - Demande de subvention pour le projet de Développement Culturel "Découvre ton quartier, ta Ville et ta Région" dans le cadre du Contrat d'agglomération 1992/1994.

94/530 - Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Subvention du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - Admission en recettes - Ouverture des Crédits d'emploi.

94/531 - Musée d'Histoire Naturelle - Propositions de dons - Demandes d'acceptations.

94/532 - Bibliothèque Municipale - Modification des horaires de la Bibliothèque Marx Dormoy.

94/533 - Théâtres Municipaux - Publicité de la saison Opéra 1994/1995 - Appel d'offres - Autorisation.

94/534 - Musée de l'Hospice Comtesse - Acquisition d'un tableau de John WOOTTON "La Bataille de Lille".

Adoptés.

Chemise n° 16

VIE CULTURELLE DECENTRALISEE

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX,
Conseiller Municipal délégué

94/536 - Gai Kitsch Camp - Prix de Court - Attribution de deux subventions.

Adopté.

Chemise n° 17

EDUCATION - ENSEIGNEMENT

Rapporteur : Madame CAPON,
Adjoint au Maire

94/537 - Associations dotées d'un site informatique - Subventions de fonctionnement 1994.

94/538 - Classes d'environnement - Conventions avec les associations - Année scolaire 94/95.

.../...

94/539 - Classes d'environnement - Personnel enseignant - Indemnités - Application des nouveaux taux.

Adoptés.

Chemise n° 18

ACTION SOCIALE

Rapporteur : Monsieur KANNER,
Adjoint au Maire

94/540 - Remises gracieuses - Titres de recettes n° 15 721/92, 14 693/93, 15 726/92 et 18 590/92 en faveur de trois familles en difficultés.

94/541 - Association Départementale des Pupilles de l'enseignement Public du Nord (A.D.P. 59) Séjour à vocation éducative.

94/542 - Association de Gestion EDILYS - Participation financière de la Ville.

94/543 - Financement d'une place de crèche pour un enfant lillois à la crèche de Mons-en-Baroeul.

94/544 - Participations financières destinées aux haltes-garderies, mini-crèches, structures mixtes, crèches parentales dans le cadre du Contrat Enfance.

94/545 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Section Action Sociale - Répartition des crédits.

Adoptés.

PERSONNES AGEES

94/546 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées - Répartition des crédits.

Adopté.

Je vais rompre cette belle unanimité...

Deux mots, Monsieur le Maire, pour informer le Conseil Municipal de l'avancement de notre réflexion en matière de prévention des expulsions sur le territoire de la ville de Lille.

Le Conseil Municipal m'avait mandaté en tant que Président d'O.S.L.O. pour mener une commission de réflexion qui s'est réunie à plusieurs reprises et qui va continuer à le faire avec des partenaires associatifs complémentaires.

Je tiens simplement à dire au Conseil Municipal que nous avons imaginé une charte de prévention des expulsions sur le territoire de la ville de Lille qui non seulement sera signée selon toute vraisemblance par les bailleurs sociaux classiques (Office d'H.L.M. OPAC ou S.L.E.), mais aussi et surtout par les bailleurs privés ainsi que par la Chambre des Huissiers et l'ensemble des personnes intéressées.

.../...

C'est une avancée sociale importante qui fera l'objet d'un débat plus approfondi au prochain Conseil Municipal de décembre. Je remercie l'ensemble des élus ici présents qui ont voulu alimenter de leurs réflexions cette commission que vous avez mise en œuvre, Monsieur le Maire.

M. VAILLANT - Je vous remercie Monsieur KANNER. Effectivement, il est bon de prendre les mesures préalablement avant que les problèmes se posent réellement.

Chemise n° 19

CITOYENNETE - DROITS DE L'HOMME

Rapporteur : Monsieur IFRI,
Conseiller Municipal délégué

94/547 - Association Frères des Hommes, la F.A.J.Q., Le Kaméléon - Versement d'une subvention.

Adopté.

Chemise n° 20

ANIMATION

Rapporteur : Monsieur ROUGERIE,
Adjoint au Maire

94/548 - Equipements sociaux sous contrat - Attribution de subventions - Seconde répartition au titre de 1994.

94/549 - Centres sociaux - Subventions de fonctionnement au titre de 1994 - Seconde répartition.

94/550 - Subventions exceptionnelles à divers organismes.

94/551 - Accompagnement des projets de quartier - Attribution de subventions.

94/552 - Gestion d'une enveloppe de chèques-vacances entre la Ville de Lille et le Conseil Général du Nord.

Adoptés.

Chemise n° 21

FETES ET CEREMONIES

Rapporteur : Monsieur PAUWELS,
Conseiller Municipal délégué.

94/553 - Animations de fin d'année - Programme.

Adopté.

Chemise n° 22

JEUNESSE

Rapporteur : Monsieur DEREUX,
Conseiller Municipal délégué

94/555 - Associations de Jeunesse - Subventions de fonctionnement au titre de 1994.

Adopté.

.../...

Chemise n° 23

SPORTS

Rapporteur : Monsieur BESSON.
Adjoint au Maire

94/556 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions.

94/557 - Salle de Sports JESSE OWENS - Consommation de fioul et d'électricité - Convention entre le Collège Dupleix et la Ville de Lille.

94/558 - Transport des enfants des écoles maternelles et primaires dans les piscines et équipements sportifs - Renouvellement du marché.

94/559 - Centres Municipaux d'Initiation Sportive (C.M.I.S.) - Cotisation pour la saison 1994-1995.

94/560 - Réfection du stade de l'Arbrisseau dans le quartier de Lille-Sud - Procédure d'appel d'offres - Avenant n° 1 au marché initial.

94/561 - Projet Local d'Animation Sportive organisé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports - Admission en recettes de la subvention.

Adoptés.

M. VAILLANT - Chers amis, comme vous pouvez le constater, la séance est terminée.

- Je vous remercie.

(séance levée à 20 heures 30).

